

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne : CANADA ET ETATS-UNIS . . . \$3.00 UNION POSTALE . . . \$6.00 Edition Hebdomadaire : CANADA . . . \$1.00 ETATS-UNIS . . . \$1.50 UNION POSTALE . . . \$2.00

LE DEVOIR

Directeur : HENRI BOURASSA

Rédaction et Administration : 71a RUE SAINT-JAMES, MONTREAL. TELEPHONES : REDACTION : Main 7460 ADMINISTRATION : Main 7464

FAIS CE QUE DOIS !

Le "Trust" ne veut pas lâcher sa proie

Les dépêches qui nous arrivent de Québec montrent à quel point se sont mépris ceux qui croyaient, après la séance de vendredi matin, que le trust avait définitivement abandonné la partie.

M. Robert renonce à la franchise perpétuelle qui soulevait tant de tempêtes ; il veut bien se contenter d'un privilège de cinquante ans, qui se prolongera automatiquement de quart de siècle en quart de siècle si, six mois avant l'expiration de ces vingt-cinq ou cinquante ans, les municipalités n'ont pas décidé d'acheter les biens et l'entreprise de la compagnie.

Ainsi assuré de la jouissance paisible, pendant un demi-siècle, des rues de Montréal et des municipalités voisines, M. Robert—en ayant soin, bien entendu, de garder tous les arrangements qui font actuellement son affaire et de conclure tous ceux qu'il jugera convenables—demande au parlement de briser le contrat actuellement existant entre la ville et la Montreal Street Railway et de nous imposer un contrat nouveau dont les termes, en cas de désaccord, seront fixés par la Commission des services d'utilité publique.

C'est-à-dire que le trust renonce à la franchise exclusive et perpétuelle dont l'objet principal devait être de divertir une partie des élaumers du public, mais s'en tient strictement à son intention première d'imposer à la ville un nouveau contrat.

Vous remarquerez que cette idée du nouveau contrat est précisément celle que,—par un merveilleux et télépathique hasard—la Presse et la Patrie se sont trouvées à lancer le même jour, en des "termes à peu près pareils" comme s'exprimait la Patrie—et cela quatre ou cinq jours avant le dépôt du projet de loi, au moment où l'on devait en achever la préparation.

La seule concession que fasse M. Robert, c'est de prolonger de trente jours à six mois le délai pendant lequel la ville et la compagnie pourront négocier, avant que ne se produise l'intervention décisive de la Commission.

Et, dans l'intervalle, la décision du parlement aura probablement permis aux gens habiles d'opérer quelques jolis coups de bourse.

Il va de soi que le trust ne veut pas davantage entendre parler d'appel au peuple, et M. Perron, l'un de ses conseillers légaux, déclare que de telles questions ne devraient pas être soumises au referendum.

Mais si la compagnie est si populaire, si elle se propose de faire à la ville des concessions si considérables, qu'a-t-elle à craindre d'un débat public ? Elle dispose certes d'assez d'influence pour porter sa cause devant tous les auditeurs.

M. le maire Guerin a violemment dénoncé les propositions nouvelles de M. Robert et de ses associés. Mais les députés de Montréal, que font-ils dans toute cette affaire ? M. Langlois s'est chargé de présenter le monstre à ses collègues, M. Finnie s'est fait le parrain des dernières propositions de la ville, mais les autres ?

Ont-ils subitement perdu l'usage de la parole ? Aux citoyens de leur rappeler, de rappeler à tous les législateurs que la ville de Montréal entend se faire respecter et garder le droit de faire ses contrats.

Il est trop clair que la bataille n'est pas finie et qu'il n'est pas une phase du débat où le trust ne cherchera à serrer un peu plus la main qu'il a posée sur notre gorge.

OMER HEROUX.

LETRE D'OTTAWA

LE DISCOURS DE M. LAURIER. — IL MALTRAITE M. FOSTER. — M. SIFTON ET SON ANCIEN CHEF. — LES PARTIS AVANT, ET DEPUIS 1896. — LES OBJECTIONS A L'ENTENTE TAFT-FIELDING. — NOTRE COMMERCE ET NOTRE AVENIR NATIONAL. — M. LAURIER ET SIR JOHN A. MACDONALD. — L'ANNEXION ET L'AVENIR. — CONSEILS DE M. LAURIER AUX CANADIENS. — DEMAIN.

Ottawa, 7 Mars. Le débat sur l'entente Taft-Fielding a atteint cet après-midi son point culminant.

Dans un discours de deux heures, Sir Wilfrid Laurier a traité de cette entente à son point de vue. Stratégiste habile, il s'est surtout attaché à critiquer l'attitude de la gauche, et à répondre aux multiples objections des anti-réciprocistes. Il y a même employé tout son temps, et s'est abstenu d'énoncer de nouveaux arguments au soutien de cette mesure.

Les discours de MM. Sifton et Foster l'avaient surtout vivement frappé, puisque le gros de son argumentation a porté sur l'attitude présente et passée de ces deux critiques qu'il a tenté de mettre en contradiction avec leurs actes et leur conduite antérieures.

Somme toute, ce discours, s'il fait ce soir parler beaucoup les gens, produit moins de bruit et de sensation dans les cercles politiques que celui de M. Sifton. C'est qu'aussi bien celui-ci compte sinon pour le plus solide, au moins pour le plus important du débat. . . en attendant le grand plaidoyer pro domo par lequel le ministre des Finances clora bientôt toute cette discussion.

La Chambre, dès l'ouverture de la séance, attend impatientement que le premier ministre se lève. Il est assis à sa place, et parle d'une façon animée avec son collègue, M. Fielding. Tous deux gesticulent, et causent sans lever les yeux vers les tribunes où s'entassent les auditeurs accourus en masse. La curiosité est si grande que Lady Grey elle-même est présente à la séance, et s'est assise dans un fauteuil, sur le parquet, à la droite du trône du président de la Chambre.

Sur le pupitre du premier ministre, deux ou trois forts volumes, une liasse de documents en ordre, une grande feuille de papier où M. Laurier a indiqué brièvement les trois ou quatre points à développer dans son discours, un verre d'eau, quelques coupures de journaux.

M. Paterson, voisin de droite de M. Laurier, a poussé son siège un peu loin, afin de faire de la place à son collègue, qui, sa causerie avec M. Fielding finie, l'air grave, tousse, la main sur la poitrine, — car il n'est pas en forme, aujourd'hui, et au bout d'une heure, il est fort enroué, — et attend, au milieu d'un murmure sans cesse grandissant de l'assemblée curieuse, que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

(Suite à la 2ème page)

BILLET DU SOIR

LOIS PATRIARCALES

Vraiment, l'esprit des lois se démocratise. On devient clément dans le monde, on devient clément au Palais. La loi sur l'incendie, surtout, est remplie de bienveillance pour ceux-là qui trouvent ennuyeux le logement qu'ils habitent ou le magasin qu'ils occupent.

Il faut une preuve directe, une preuve palpable, une preuve, enfin, qui en est une, de preuve, et que toutes les roueries des "savants amis" ne sauraient détruire.

L'imprudence, l'insouciance, l'imprévoyance, qui, en matière d'homicide, entraînent des responsabilités si grandes, sont des grâces d'état dans cette loi ; et personne, certes, ne voudrait demander compte à Izik Goldchaitin du plus petit blâme dont s'entacherait sa conduite dans la préparation d'un charmant petit feu qui fait si bien son affaire dans la mort saison.

Izik jette ses cendres encore chaudes dans une boîte en bois, dans des boîtes en carton, et quitte son établissement avec la conscience libre de tout souci.

Il se rend chez lui l'âme tranquille comme un marais, et s'attache déjà à son festin poivré quand tout à coup l'on vient le prévenir que son échappe est en feu.

Ah ! Dieu d'Abraham ! Quel malheur ! Qui aurait pu penser à cela ! Et les doléances, et les larmes, et les gémissements, plus accentués encore que ne le furent jamais les cris au mur des lamentations, répercutent dans la maisonnée leur écho funèbre.

Il arrive tout essoufflé, les bras au Ciel, les vêtements débraillés, et confie sa douleur à son innombrable ascendance, et prend à témoin les spectateurs comme quoi jamais, au grand jamais, un homme comme lui aurait pu volontairement mettre le feu.

Les pompiers partent, les marchandises sont inondées, enfumées, rongées par le feu. Les établissements voisins sont sacagés. Une ou deux personnes ont perdu la vie, mais ce n'est pas la faute d'Izik, c'est la faute des cendres qui étaient trop chaudes.

Le commissaire d'incendie ouvre son enquête. On prouve que personne n'a vu faire Izik, et que les cendres sont les seules coupables, hormis qu'on n'impute le blâme au climat qui force les gens à se chauffer l'hiver.

Et comme la loi, tendre et douce loi, ne prévoit pas ces petites présidérations de l'incendiaire, Izik est renvoyé sans qu'on ait même le droit de lui faire la moindre remontrance.

Et dire que tous les ans, c'est toujours la même histoire, du 1er janvier au 1er avril. C'est sans doute là une question trop brûlante pour que nos législateurs s'en occupent.

JULIUS TREMBLAY.

POUR CES DAMES

Qui donc a pu distraire Sir Lomer Gouin au point de lui faire oublier que tout dernièrement encore, je lui soumettais une humble requête qui plaidait la juste cause de ces dames qui, aux bureaux d'enregistrement d'Hochelaga-Jacques-Cartier, prennent acte de... presque tout.

Serait-ce le bill du tramway, les inhabilités de Weneelas, les indiscretions de Doris ou encore les lettres compromettantes de son collègue Caron ?

Peut-être de tout un peu !... Chez un galant homme, autant de distraction me surprend ! Ma requête, en somme, a peut-être été prise en "haute considération" ?

En ce cas, sortons-la de ce haut panier à tout mettre et d'une voix plus forte, mieux assurée, formulons-en les principaux items.

Avec l'amabilité que chacun se plaît à lui reconnaître, surtout quand il s'agit de faire plaisir aux nationalistes, Sir Lomer accorderait dernièrement, à notre demande, une augmentation de traitement aux dames qui travaillent dans les bureaux d'enregistrement de Montréal et d'Hochelaga-Jacques-Cartier.

Quelques fanatiques comme Graindorge en furent étonnés. Pas nous, qui n'avons pas contre M. Gouin la manœuvre d'un Tasche-reau et la rancœur d'un Parent.

Enthousiasmé, j'ai même remercié chaleureusement le défenseur et le protecteur généreux des institutrices de chez nous, Sir Lomer Gouin.

Pour un peu plus, mon ami Armand Lavergne m'engendrait chicanes, car son principe à lui se lit comme suit : Qui bene amat, bene castigat.

C'est du latin, oui, Octave ! Que c'est beau l'instruction, même pa-

yante et payée, cher Godfroy. Permettez que je traduise pour l'hon. Mackenzie : "Qui aime bien, châtie bien."

N'allez pas croire que je veuille insinuer, par là, que Lavergne aime bien le cabinet provincial, parce qu'il tape dessus.

Il y a assez de sénateur Dandurand qui s'imagine que j'insinue et qui me prend pour un millionnaire !

Bref, l'honorable Premier Ministre s'est rendu agréable envers ces dames, mais pas entièrement, car il a fait des jalouses.

C'est inconcevable, s'écrit mon voisin Rinfret ? Entendons-nous. Les préférées — il faut l'admettre — qui travaillent au bureau d'enregistrement de l'Est, reçoivent \$5 de plus par mois.

C'est d'un mince, pensera le sénateur Béique. Je crois, en homme modéré, que ce n'est peut-être pas d'une générosité joutée, mais enfin, nous n'avons qu'un million de surplus et M. Teller prétend même que ce million ne figure que dans des comptes publics faux.

Bref encore, les dames des bureaux de l'Ouest et d'Hochelaga-Jacques-Cartier sont jalouses et réclament.

Connaissant, en fines psychologies, que pour moi Sir Lomer a une faible, elles m'ont prié de représenter la requête.

Je demande donc à l'honorable Procureur Général d'être agréable, doux et généreux, de distribuer avec une égale prodigalité, ses dons et ses écus à toutes ces dames également.

Je fais appel à sa galanterie et à son esprit de justice. Dont acte.

TANCREDE MARSIL.

LIBERTÉ

Les républicains portugais ont tué quelques centaines de personnes pour se débarrasser de la monarchie et instaurer le règne de la liberté.

Ils avaient en même temps le soin, pour bien incliquer à un certain nombre de leurs concitoyens l'amour de cette douce liberté de chasser du pays tous ceux qui ne leur plaisaient pas.

Comme le nègre fameux, ils continuent !

Il viennent de faire jeter en prison un certain nombre de prêtres qui ont en l'audace de lire une lettre pastorale où il est déclaré que c'est le devoir des catholiques de respecter les autorités constituées, — même si elles leur sont hostiles, — mais que toute loi contraire à la loi divine est nulle par le fait même.

C'est la plus complète, c'est la plus magnifique affirmation de tyrannie qu'ait été produite depuis longtemps.

Il était convenable qu'elle se produisît sous la dictée des hommes qui n'ont aux lèvres que le mot de liberté et qui, sous prétexte de liberté, ont couvert de sang leur pays.

Sur le Pont d'Avignon...

Adieu ! Adieu ! Pourquoi employer des peintres du gouvernement, quand il y en a tant d'autres qui crévent de faim ?

La voirie, à Montréal, est comme l'administration Gouin : elle laisse à désirer.

Le "Canada" a l'air de croire que nous lui reprochons de défendre son parti. Nous voudrions simplement qu'il le fit à ses dépens ou à ceux de ses maîtres, et non point aux dépens du pays.

La publication des documents relatifs à l'affaire Lanctôt menace de provoquer toute une affluence de correspondance aux chefs militaires de correspondance. Un ministère ultra-complaisant veut bien nous communiquer quelques-uns des lettres déjà reçues.

Un bon habitant écrit d'abord : "J'aurais besoin d'un bon ouvrier pour réparer le calfeutrage de mon étain. Le ministre ne pourrait-il pas m'en prêter un ? J'ai toujours voté avec le parti et je vous rembourse."

Un autre : "Vous auriez pas un peu de peinture de reste, ça ferait bien mon affaire. Et puis, puisque vous faites des affaires en gros, vous pourriez peut-être me vendre ça meilleur marché que chez le marchand du coin."

Un troisième aussi modeste : "Si vous pouviez me prêter un petit baril de "coal tar" pour ma couverture, ça m'irait comme un gant. On irait le chercher en chaloupe."

Un quatrième, plus ambitieux : "Veuillez-vous entreprendre le peinturage de ma maison d'été ? On pourrait peut-être faire des arrangements corrects pour les deux."

Un cinquième : "Si le gouvernement voulait s'associer avec moi, on pourrait peut-être prendre un magasin général dans le haut du troisième rang. Je pense qu'il y aurait pas mal d'affaires à faire là-bas. Le gouvernement est populaire et moi aussi. Mais il ne faudrait pas annoncer dans le "Canada" les gens de chez nous peuvent pas le sentir."

La Bataille des Tramways

Elle se poursuit violemment à Québec. — Le maire Guerin dénonce comme un scandale l'acte qu'on veut faire perpétuer à la législature

LE "TRUST" ESSAYE D'ENSERRER LA VILLE DANS DE NOUVELLES CHAINES. — M. GOUIN DECLARE QUE LES DELEGATIONS NE LUI FONT PAS PEUR

LA FRANCHISE

Québec, 7 mars. — Le comité des chemins de fer a siégé jusqu'à 11 heures 30 ce soir sans prendre de décision sur les fameuses clauses concernant les franchises sollicitées par la future compagnie des Tramways de Montréal, mais le premier ministre n'a pas caché que s'il trouve moyen de régler la question des tramways, il n'hésitera pas, quelle que soit l'attitude des délégations dont on le menace.

D'autre part, M. le maire Guerin, et M. le contrôleur Wanklyn, n'ont pas hésité à qualifier d'outrage l'attitude que l'on demande à la législature de prendre sur cette question. M. Wanklyn a même ajouté que les citoyens de Montréal sauraient faire entendre leurs voix en temps et lieu.

M. Lapointe, sans aller aussi loin, a affirmé qu'on ne pouvait pas dire que la ville et la compagnie refusent de s'entendre, parce qu'elles n'ont pas négocié assez longtemps sur un sujet aussi grave et que faire fi de l'autonomie de Montréal à ce sujet était presque une insulte pour les citoyens de la métropole.

A huit heures quinze, ce soir, tout le monde était au poste et l'on étudiait les clauses des statuts refondus auxquelles la compagnie demandait d'être soustraite. Ce travail terminait la clause 24 se lit comme suit : Les articles 6438, 6510, 6531, 6644, 6645 et 6712 ne s'appliquent pas à la compagnie.

Notez que l'article 6510 interdit à toutes les compagnies de chemin de fer d'employer leurs fonds à l'acquisition des actions de leur propre capital ou de celles de toute autre compagnie.

On ajoute une clause qui substitue la majorité en valeur à la majorité des deux tiers, dans les assemblées générales.

M. Lavergne fait adopter un amendement obligeant la compagnie à indiquer sur ses voitures le nom des rues à travers lesquelles elles feront le service en anglais et en français.

L'ARTICLE 21

Puis l'on revient à la fameuse clause 21 qui contient toutes sortes d'autorisations. M. Perron soumet un amendement à l'effet de rendre sujet à l'approbation de la commission des services d'utilité publique toutes les acquisitions de toutes valeurs, etc., appartenant à d'autres compagnies.

M. Bourassa ne trouve pas l'amendement suffisamment clair et croit que l'on devrait dire qu'aucun des pouvoirs conférés à la compagnie, à l'exception de ceux contenus dans les paragraphes 7 et 10 qui visent certaines questions d'administration interne et les fonds de pension, ne pourront être exercés qu'avec le consentement des services d'utilité publique.

M. Perron est presque indigné d'entendre une proposition pareille. Voyons, dit-il, un peu de justice pour la compagnie.

M. Walsh croit que le meilleur moyen de rendre la position très claire, serait d'extraire de cette clause 21 tout ce qui regarde la régie interne de la compagnie et de soumettre toute la clause 21 au contrôle de la commission des services d'utilité publique.

M. Perron rejette et M. Walsh ajoute que la législature ne saurait prendre trop de précautions à ce sujet, parce que la population de la ville de Montréal est effrayée par l'ambiguïté et la vague de ce projet.

La discussion se prolonge assez longtemps dans ce sens. M. Perron refuse tout amendement tel que suggéré par M. Bourassa. Avec une disposition pareille, dit-il, aucune compagnie ne pourrait trouver d'argent.

Il serait peut-être intéressant de savoir pourquoi, remarque M. Bourassa. M. Gouin, qui ne veut pas adopter l'amendement Bourassa, mais qui tient à sauver les apparences, suggère un autre amendement beaucoup moins clair que celui du député de Saint-Hyacinthe.

On discute encore quelque temps. Insistez donc pour le vote, suggère M. Galipeault à M. Perron.

Et M. Perron de sa bonne grosse voix : Question. — Question, nous avons assez discuté. Je vous demande un peu de justice pour la compagnie.

L'amendement de M. Gouin est mis aux voix. M. Lavergne propose celui rédigé par M. Bourassa. Inutile d'ajouter que la majorité ministérielle vote en bloc avec M. Gouin. M. Prévost vote aussi pour la proposition Gouin, parce qu'il ne comprend pas que l'on fasse tant de bruit sur cette question.

Tout simplement, répond M. Bourassa, parce que cette compagnie veut faire un service public et que les droits du public doivent être protégés.

LA PROPOSITION DE LA COMPAGNIE

Ce point réglé, l'on revient à la grosse question, celle de la franchise. Aux clauses 15, 16 et 17, accordant une franchise perpétuelle et exclusive, la compagnie substitue par l'intermédiaire de M. Perron les clauses suivantes :

15.—La compagnie aura durant la période de cinquante ans, à compter de la sanction de la présente loi et de la suite jusqu'à l'exécution de la vente aux municipalités, tel que ci-après décrété, le droit et le pouvoir d'acquiescer, construire, équiper, maintenir et exploiter des tramways et des chemins de fer dans et à travers la cité de Montréal et les municipalités de l'île de Montréal et des Iles Jésus et Bizard, en dehors de la cité de Montréal, et excepté en autant qu'il n'est pas autrement pourvu par la présente loi, la construction, le maintien, l'équipement et l'exploitation des tramways et des chemins de fer, que la compagnie pourra acquiescer ou construire en vertu de la présente loi, seront sujets aux termes et conditions des contrats existants avec la cité de Montréal et avec les municipalités en dehors de la cité de Montréal respectivement, et aux termes et aux conditions de tous nouveaux contrats que la cité de Montréal et les dites municipalités respectivement ont, par la présente loi, autorisées à passer avec la compagnie pour annuler, amender et prolonger les contrats existants et stipuler en général les conditions auxquelles les dits tramways et chemins de fer sont construits, maintenus et exploités dans et à travers la cité de Montréal, et les dites municipalités respectivement.

16.—Les municipalités dans lesquelles sont situés les tramways et chemins de fer de la compagnie pourront, si le conseil de chaque municipalité respectivement en décide ainsi, par résolution spéciale, signifier à la compagnie, dans les six mois précédant l'expiration de la dite période de cinquante ans, à compter de la date de la sanction de la présente loi ou dans les six mois précédant l'expiration de toute période subséquente de vingt-cinq ans, un avis par écrit enjoignant à la compagnie de leur vendre ses entreprises et ses biens à condition d'en payer la juste valeur marchande comme entreprise en exploitation, mais sans rien ajouter pour la vente forcée, cette valeur, en cas de différend, devant être déterminée par trois arbitres qui seront nommés comme suit : Un par la compagnie, un par les municipalités et le troisième par un juge de la cour supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal.

17.—Si la cité de Montréal, et la compagnie ne s'entendent pas sur les conditions d'un nouveau contrat et à défaut, par l'une et l'autre de la mettre à exécution, dans les six mois à compter de la sanction de la présente loi, les conditions auxquelles la compagnie devra exploiter ses tramways et chemins de fer dans la cité de Montréal, telle qu'alors constituée et par la suite agrandie, seront réglées et déterminées à la demande, ou de la cité ou de la compagnie, par la Commission des services d'utilité publique de Québec et la publication, dans la "Gazette Officielle" de Québec, de l'ordonnance de la dite commission approuvant les conditions ainsi arrêtées et déterminées par la dite commission, constituée à compter de la date de la publication de cette ordonnance, les termes et conditions d'après lesquelles la compagnie exploitera ses tramways et chemins de fer dans la cité de Montréal, telle qu'alors constituée et par la suite agrandie. La Commission des services d'utilité publique de Québec est par la présente loi autorisée à, et pouvoir lui est donné de régler et déterminer les dits termes, et conditions tel que décrété par la présente loi.

18.—L'opération des tramways de la compagnie sera soumise aux dispositions des contrats existants avec la cité de Montréal et autres municipalités avec lesquelles la compagnie peut avoir des contrats et aux conditions d'extensions de contrats existants ou

de nouveaux contrats que la cité de Montréal et autres municipalités de l'île de Montréal et des Iles Jésus et Bizard sont autorisées à négocier avec la compagnie, etc. Le reste de la clause est une phraseologie impossible, que la comité n'admire pas beaucoup.

Au nom de Westmount, M. L. A. Cannon dit que sa cliente n'a pas d'objection à une franchise de 40 ans ni à la juridiction de la Commission des services d'utilité publique, à défaut d'entente entre les parties, mais qu'elle objecte à la clause qui décrète la continuation "ipso facto" du contrat pendant 25 ans, à défaut par la municipalité d'un avis de six mois à l'effet de mettre fin au dit contrat.

LE MAIRE GUERIN PROTESTE

Le maire Guerin dénonce énergiquement les clauses originaires et celles que la compagnie veut lui substituer, parce qu'il est injuste de priver une ville comme Montréal des avantages qu'elle peut retirer de l'octroi d'une franchise aussi considérable. La compagnie qui voudrait prendre la ville à la gorge n'aurait qu'à retarder les négociations, et cela est facile pour se soustraire à l'autorité municipale.

On nous avait donné à entendre que nous serions traités autrement que cela !

Au nom du Comité des Citoyens, M. Walsh proteste également contre la tentative de passer par-dessus l'autonomie municipale de Montréal et même de soustraire la compagnie à l'obligation du referendum. Il a confiance que la population de Montréal n'hésiterait pas à approuver une franchise accordée dans des conditions équitables pour toutes les parties.

M. Lapointe ne voit pas pourquoi la Compagnie est si anxieuse de faire fi des contrats existants et pourquoi la législature lui accorderait cette fantaisie. Elle prétend avoir besoin de cela pour satisfaire aux besoins d'expansion de Montréal. C'est une erreur ; ce que la ville demande à la compagnie, celle-ci est tenue de le donner par son contrat dont la clause 34 dit : "Advenant l'annexion à la cité d'aucune des municipalités environnantes, la compagnie sera tenue dans les trois mois sur l'ordre du conseil de prolonger les voies ferrées dans les territoires ainsi annexés et non déjà pourvus de chais électriques et de leur fournir le même service qu'à la cité."

Il est peut-être dans l'intérêt financier de la compagnie d'avoir tous ces pouvoirs, mais soyez sûrs que la ville y est opposée et, malgré nous, peut-être, des délégations viendront vous le dire.

En réponse à M. Gouin, M. Robert dit que les extensions demandées par la ville nécessiteraient 2 à 3 millions, que les améliorations au générateur du quartier Saint-Denis coûteraient un million, qu'il faudrait acheter 50 à 75 chars par année, enfin dépenser de 10 à 20 millions en dix ans pour extension.

—Et vous ne pourriez pas trouver d'argent pour faire cela ? interrompt habilement le premier ministre.

—Non, répond M. Robert.

Au premier ministre, M. Perron donne la liste des franchises actuellement détenues par la Montreal Street Railway, Montréal, 12 ans, Saint-Henri, 12 ans, Verdun 19 ans, Delorimier 19 ans, St-Louis et St-Paul 20 ans, Ste-Cunégonde 21 ans, Westmount 23 ans, Outremont 25 ans, Saint-Antoine 25 ans, Ste-Généviève 12 ans, St-Leonard 12 ans, St-Laurent 14 ans, Lachine, perpétuelle et exclusive jusqu'en 1926, Notre-Dame-de-Grâce 46 ans, Rosemount 48 ans.

M. Kelly veut savoir ce que les députés de Montréal ont à répondre à l'argument de M. Robert, savoir que la compagnie ne pourrait pas se procurer d'argent.

UN DEFI DE M. WANKLYN

M. Wanklyn répond que les calculs de M. Robert sont très exagérés ; quelques-unes des extensions dont la compagnie parle sont faites depuis des années. Pour terminer M. Gouin dit que le dire en blanc et en noir ce que la compagnie se propose de faire avec l'argent qu'elle veut avoir.

Quant à la cité de Montréal, elle a un bon contrat qui va lui rapporter des profits toujours de plus en plus considérables et elle proteste contre la tentative de le lui enlever sans son consentement.

M. Robert réplique que les ingénieurs de leur compagnie évaluent à 3 millions les seules améliorations demandées récemment par le Conseil de ville.

Pour terminer M. Gouin dit que les délégations ne lui font pas peur, qu'elles peuvent venir mais qu'elles ne réussissent pas à l'intimider.

Il ne faudrait pas croire, dit M. Bourassa, que les délégations viennent ici pour nous intimider ; mais elles ont bien le droit de faire entendre leur opinion. Avant de se séparer, retenons bien aussi que, si les négociations entre la compagnie et la cité ont été ajournées, c'est parce que la Compagnie refusait tout abaissement du tarif des passagers.

LETTRE D'OTTAWA

(Suite de la 1ère page)

Trois heures et quart, M. McIntyre, président du comité, s'assied au bout de la vaste table de griffier. M. Laurier se lève. La droite l'applaudit vigoureusement. Il attend le silence, boit une gorgée d'eau, pousse son fauteuil afin de se faire de la place, et commence à parler.

Deux heures durant, tantôt assez fort pour que la plupart l'entendent, — les députés des rangées d'en arrière sont descendus aux places libres d'en avant, — tantôt d'une voix faible que l'on distingue à peine, il défend son ministère et attaque la gauche — tout le monde l'écoute; de temps à autre une vague d'applaudissements noie ses paroles, et il fait une pause brève. A deux ou trois reprises, des acclamations l'obligent de s'arrêter plus longtemps. Une fois, un député, M. Burrell, lui pose une question, et il y répond. M. Currie veut intervenir, et après lui M. R. L. Borden. Comme sa voix faiblit et qu'il ne veut pas entreprendre de duel où elle s'épuisera davantage, M. Laurier se dérobe constamment à leur interrogatoire.

La gauche l'écoute elle aussi, tantôt elle murmure contre ce qu'il dit, tantôt elle l'applaudit pour le taquiner, la plupart du temps elle est silencieuse.

Et quand, à cinq heures et quart, le premier ministre clôt son discours par une brève apostrophe aux Canadiens et aux Américains et reprend son siège, on s'épouvente le front, la droite frémit et manifeste bruyamment son approbation. Nous l'avons déjà néanmoins vue plus enthousiaste que cela, à d'autres discours de son chef. Serait-ce, cette après-midi, elle aurait constaté qu'il n'a plus sa voix de naguère, que l'âge s'appesantit sur lui, et que, demain, s'il la peut encore guider, elle n'assistera plus aux fêtes d'éloquence où jadis il l'a si souvent conviée?

II

Si la voix du premier ministre faiblit, son intelligence, sa diplomatie, sa science du duel parlementaire et sa promptitude à trouver le point faible dans l'argumentation de l'adversaire sont encore toutes là; et il en use abondamment. Peut-être les questions de chiffres ne lui sont-elles guère attirantes. C'est le domaine de son collègue, M. Fielding. Aussi n'y fait-il que de fort brèves incursions.

Son discours de cet après-midi est surtout très clair, et d'une belle ordonnance, où l'on reconnaît le génie latin. Pas de tirades et de raisonnements verbeusement touffus, comme les Anglo-Saxons nous en prodigent. C'est net, clair et simple, si ce n'est pas toujours convaincant. On a plaisir à l'écouter, fut-on d'avance convaincu de la fausseté des principes qu'il énonce, de la justesse de la thèse qu'il combat. Il s'applique surtout, — et c'est, à notre sens le point le plus fort de son discours, — à établir que l'entente Taft-Fielding ne fera pas dévier l'orientation ouest — est de notre commerce, prodigue aux manufacturiers canadiens, qu'il sait être ses ennemis puissants, en cette affaire, des garanties de sécurité, volées, mais tout de même comprises de tous, lance habilement à son ancien collègue, M. Sifton, une couple d'allusions piquantes et le qualifie, sans insister, de "déserteur du parti et des principes libéraux", taquine avec esprit, malice et même, une fois avec après son vieil ennemi, M. Foster, auquel il rappelle, à mots couverts, — du moins tout le monde interprète ses paroles en ce sens, — sa malheureuse affaire de la "Union Trust Company", et appelle tour à tour "politique chinoise" et "sagesse d'Indien" une couple d'arguments employés par la gauche au cours du débat. Ses mots à ce propos égaient toute la Chambre, et même l'auditoire des tribunes.

En résumé, s'il est partisan de l'entente Taft-Fielding, c'est parce que Sir John A. Macdonald a naguère recherché la réciprocité avec les Etats-Unis, — on ne s'attendait pas à voir un premier ministre qui se dit libéral se réclamer des principes d'un ennemi de naguère, un *tory* pour la doctrine politique duquel il affiche d'habitude un si profond mépris. — C'est aussi, dit-il, parce que le Canada doit en bénéficier énormément. Sur ce point, M. Laurier est plutôt vague. Il est vrai que, pour être précis, il lui eût fallu départager une fois pour toutes la querelle séculaire des libre-échangistes et des protectionnistes, besogne qu'un économiste n'a encore osé s'engager victorieusement.

III

Tentons de résumer maintenant, en la servant d'assez près, l'argumentation de M. Laurier.

"Il y a un mois, dit-il, M. Fielding rendait compte de ses négociations à Washington avec MM. Taft et Knox. Le peuple approuve l'entente conclue entre le Canada et les Etats-Unis (La gauche rit) Je ne tenterai pas de convertir nos adversaires; je sais que, dans certaines parties du pays et dans certains quartiers, — où nous ne nous attendions pas à la désapprobation, — on nous critique injustement à ce propos. Des ligues se sont organisées à Montréal et à Toronto pour nous faire échouer. Mais je ne crois pas qu'il faille s'alarmer de ce mouvement. Il y a beaucoup de tapage; mais, comme dans la campagne du Mexique, en 1866, où un soldat, entendant des cris formidables, s'imaginait avoir affaire à vingt adversaires et n'en trouva que deux, nous n'avons affaire, dans toute cette lutte qu'à deux ennemis. (Applaudissements des deux côtés de la Chambre, qui voit là, à tort ou à raison, une allusion à la défection de MM. Sifton et Gorman.)

"Je m'étonne des objections que l'on fait à cette entente, à gauche. Ignore-t-on que, depuis quarante ans, nous désirons de meilleures relations avec les Etats-Unis, et que cette entente est la plus grande concession que nous ayons obtenue d'eux? Une chose est évidente, celle-ci: les deux partis ont beaucoup voyagé à Washington, pour n'en rien obtenir, avant 1911. Dès 1878, Sir John A. Macdonald, dans une résolution relative à la politique nationale, manifestait son désir d'obtenir la réciprocité avec les Etats-Unis, pour les produits agricoles, et, dans sa loi du tarif, il insérait une offre permanente aux Etats-Unis, à ce sujet. Je pourrais citer à la gauche une centaine de pages de Sir John A. Macdonald et de ses ministres pour justifier notre conduite actuelle. Et cependant, la gauche, elle, a oublié tout cela et nous crie: "Arrêtez!" parce que nous nous engageons dans la voie où Sir John eût conduit le pays, en 1878, s'il ne l'eût trouvée fermée.

"J'entends, il y a peu de jours, M. Foster dire que le parti conservateur a dit adieu à la réciprocité en 1891. Cela m'a surpris. Je croyais que, en 1896 même, les conservateurs voulaient la réciprocité. J'ai eu recours aux faits, et j'ai vu que si M. Foster a parfois bonne mémoire, elle lui joue souvent de méchants tours.

"Voyons l'histoire. En 1891, Sir John fit ses dernières élections générales sur la question de la réciprocité limitée, et sur le renouvellement du traité de 1854. Puis, les élections faites, il voulut négocier avec Washington, mais M. Foster en revint les mains vides. Est-ce alors que le parti conservateur a abandonné l'idée de réciprocité? Non pas. En 1894, Sir John Thompson disait à la Chambre que le Canada recherchait indirectement une entente tarifaire avec les Etats-Unis, et que "il était désireux d'obtenir la réciprocité." Des personnes allèrent officieusement à Washington. Et comme un député, M. Charlton, mettait en doute la sincérité du gouvernement d'alors à ce propos, M. Foster, ministre des finances, à cette époque, s'indignait et affirmait que le désir du gouvernement canadien d'obtenir la réciprocité avec les Etats-Unis était des plus sincères. Etait-ce là l'adieu dit en 1891 à la réciprocité par les conservateurs?

"Cette année-là même, M. Foster enlève du tarif la clause où Sir John A. Macdonald offrait perpétuellement la réciprocité aux Etats-Unis. Mais, dans sa refonte du tarif, M. Foster ajoute des clauses où il offre aux Etats-Unis la réciprocité sur le poisson, les oeufs, le bœuf, le bois de pulpe, les pommes, les patates, l'orge, le seigle, le blé d'inde, le blé, etc. Est-ce là encore l'adieu à la réciprocité fait en 1891? (Applaudissements à droite. M. Foster fait mine de ne pas écouter.)

M. Laurier, cet argument historique développé, sans se préoccuper des conseils de la *Free Press* d'Ottawa qui recommandait aux ministériels de ne pas nous presser dans les oreilles les raisons de rechercher la réciprocité, il y a quatre ans, passe ensuite à l'attitude de son parti quant aux idées réciprocistes.

"M. Foster dit que nous avons abandonné la réciprocité en 1897. C'est faux. Nous sommes allés à Washington, nous avons vu qu'il n'y avait pas moyen d'obtenir des concessions, nous avons jugé qu'il serait contraire à notre dignité d'insister, nous avons décidé que désormais ce serait aux Etats-Unis à prendre l'initiative de ce mouvement. Nous n'avons alors un mandat du peuple, nous l'avons gardé pour en user à l'heure opportune au Canada, quoi qu'en pensent MM. Sifton et Foster. Et, à la conférence impériale de 1907, je n'ai pas, ainsi que le veut prouver celui-ci, grâce à une citation tronquée, affirmé que le parti libéral avait dit adieu à la réciprocité avec les Etats-Unis. J'ai dit tout simplement, ce jour-là, que nous et nos voisins, nous serions très contents de nous entendre afin d'avoir de meilleures relations commerciales, mais que, pour le moment, nous y avions renoncé, et que nous recherchions le marché britannique.

M. Laurier à ce point, ne peut résister au plaisir de rompre une lance avec son ancien collègue, M. Sifton.

"Je m'étonne, dit-il, que M. Sifton ait eu des doutes à l'égard de la réciprocité, dès 1891. Sa conversion est plus récente, et même soudaine. Je me souviens que, en 1893, il a assisté à la grande convention libérale de Toronto, et approuvé la résolution de réciprocité que nous

y proposâmes, de même que l'idée de négocier avec les Etats-Unis à ce propos.

M. Sifton écoute, les bras croisés, la tête appuyée au dos de son fauteuil, et ne fronce pas les sourcils, quoique la droite applaudisse les paroles de M. Laurier. C'est peut-être qu'il les entend vaguement, vu sa grande surdité.

"Notre politique est restée réciprociste, comme en 1893. M. Sifton nous dit: "Vous n'avez pas de mandat." Il est vrai que, depuis 1897, la question de réciprocité n'a pas été débattue publiquement, qu'elle a sommeillé. Pourquoi? Parce que les deux partis n'ont pas d'opinions différentes, et ce propos. Tous deux s'accordent sur ce point. Au surplus, il est faux que, constitutionnellement, le parlement n'a pas le droit de discuter d'autres questions que celles dont on a parlé pendant les élections. Lord Elgin, quand il a négocié en 1853, sans mandat spécial, le traité de Washington, qui nous a valu la réciprocité n'a pas manqué à la constitution, quoique, aux élections précédentes, on n'ait pas parlé de cette affaire-là. En 1864, quand les provinces ont négocié la confédération, il n'en avait pas été question aux élections antérieures. De même, en 1871, quand Sir John A. Macdonald a voulu négocier avec Washington, la question n'avait jamais été posée au pays, et ce sujet. Cet argument est enfantin!" (M. Sifton ne bouge pas, et regarde dans le vague.)

"Let well enough alone!" nous crie la gauche. "Nous sommes bien comme ça, ne faisons pas un pas de plus!" Est-ce bien à nous, Canadiens, qu'on parle ainsi? Sommes-nous ici au Canada ou en Chine? (Applaudissements tapageurs à droite, tout le monde rit.) Voyez la Chine. Il y a quatorze siècles, dit l'histoire, c'était la nation la plus civilisée du monde. Elle connaissait l'imprimerie, la poudre à canon et plusieurs de nos découvertes modernes. Mais elle n'a pas voulu bouger, elle a ostracisé les réformateurs qui voulaient la pousser de l'avant, ri des inventeurs, parce qu'elle était si prospère qu'elle ne s'imaginait pas le pouvoir devenir davantage, et elle a pris pour devise, pendant des siècles: "Let well enough alone!" Où en est-elle, aujourd'hui? Dans le marasme, à la queue des nations. Je vous le dis, la gauche ne préconise pas une politique canadienne, mais une politique chinoise! (Approbations et rires à droite). Nous sommes ici au Canada, nous marchons de l'avant, nous avançons, nous, pour devise, ces mots: "Agis tout de suite!" et cette phrase de Sir John A. Macdonald écrite par lui dans le carnet d'une jeune fille: "Go on, go further!" Ce que notre politique veut, le peuple en décidera, mais nous allons marcher de l'avant, chercher de nouveaux débouchés pour nos produits agricoles. Car nous sommes un pays essentiellement agricole, nous pouvons facilement être la première des nations sur ce point; nos fruits, nos légumes, nos grains sont les meilleurs du monde, et si nous n'avons pas à lutter contre des tarifs hostiles, nous serons demain les premiers, partout, en fait d'agriculture. Nous voulons ouvrir à huit millions de Canadiens un marché de quatre-vingt-dix millions. On nous répond: "Mais est-ce échange de fruits, de légumes, de blé va tuer la confédération et même l'empire?" "Raisonnons donc avec bon sens! Plus il y a de marchés ouverts à nos produits, et plus il y a de concurrence chez les acheteurs! Plus il y aura de concurrence, mieux ce sera pour l'agriculteur, car sa rémunération sera plus élevée. C'est sur cette vérité économique, élémentaire que nous basons notre entente avec les Etats-Unis. Pourquoi ne pas accepter unanimement une entente aussi sensée? Je le crois, tout le pays louera MM. Fielding et Paterson de l'avoir négociée."

La-dessus, M. Laurier pique M. Foster au sang.

"Jusqu'ici, dit-il, la discussion à ce propos a été très digne, de part et d'autre, quoique fort contradictoire. Seul M. Foster a manqué à cette étiquette. Il a tenté de déprécier ceux qui sont allés négocier à Washington. Il a parlé d'eux, dédaigneusement, et dit que ce sont "des gens ordinaires." S'il avait à son actif un dixième des faits accomplis par M. Fielding, il pourrait être plus orgueilleux de sa carrière qu'il n'a droit de l'être aujourd'hui! (Applaudissements frénétiques à droite.) Il m'a pris à parti moi-même. "Vous n'êtes pas un financier!" m'a-t-il dit. Je ne suis pas un homme d'affaires, soit! Mais quand je vois certains gens barboter comme ils le font dans la finance, — c'est une allusion très claire aux faits et gestes de M. Foster dans l'affaire des Forestiers Indépendants et de la Union Trust Company, — je me console de n'être pas comme eux. Et si je l'étais, je ne jetterais pas de pierres à mes voisins!"

La droite applaudit furieusement, la gauche murmure. "Est-ce là de la discussion digne?" et M. Foster, les bras croisés, le chapeau enfoncé sur les yeux, écoute et dissimule ses impressions derrière sa barbe. M. Laurier, le tapage fini, continue:

"Voyons quels arguments on nous oppose, dans cette discussion; on parle du danger pour nos voies de transportation, pour nos ressources naturelles, pour notre commerce, pour nos industries et pour notre autonomie; prenons ces arguments un à un.

Et d'abord, l'entente Taft-Fielding fera-t-elle dévier du nord au sud l'orientation actuelle de notre commerce? Je soutiens que non. Les produits qui sont exportés en Europe par les ports américains continueront de l'être en transit, sans payer de droits, comme cela se fait depuis soixante ans. C'est vrai que nous devons nous efforcer d'exporter nous-mêmes tous nos produits par les voies de transportation canadiennes. Mais, sur ce point, ne vous imaginez pas que la législation puisse faire quelque chose. Vous en avez un exemple dans l'affaire du Pacifique Canadien, en 1881. Les capitalistes qui y mirent leur argent exigèrent que l'on inscrît dans l'acte du Pacifique une clause empêchant tout autre chemin de fer de construire des embranchements allant du nord au sud, vers la frontière américaine, sur le parcours du Pacifique; ces lignes transversales devaient s'arrêter à cinquante milles de la frontière. De la sorte on croyait pouvoir empêcher le trafic du nord au sud, entre le Canada et les Etats-Unis. Cette restriction devait durer trente ans. Le Manitoba s'y opposa. Il protesta jusqu'en 1887 et donna le pouvoir de construire des voies ferrées entre le Manitoba et les Etats-Unis à des compagnies dont le gouvernement fédéral désavoua cette législation, le Manitoba passa outre, la compagnie commença de construire son chemin de Winnipeg au Minnesota, il faillit y avoir des émeutes, quand ce chemin de fer voulut traverser la voie du Pacifique, il le fit néanmoins, et finalement il fallut rappeler en 1888 la clause dont je parlais tantôt. Ceci prouve que la législation ne peut rien quant à l'orientation du trafic. Et néanmoins, le rappel de cette clause ne préjudicia pas aux capitalistes, car leurs obligations, de trente qu'elles valaient alors, valent aujourd'hui 213.

"Au reste la voie canadienne, — il y a 4174 milles de Winnipeg à Liverpool, par le chemin de Montréal, tandis qu'il y a 4826 milles de Winnipeg à Liverpool, par New-York — est de 650 milles plus courte que la route américaine, et il n'est pas besoin de législation pour protéger cette supériorité. Elle est naturelle, et le trafic prend toujours la voie la plus courte, d'un pays à un autre, toutes choses égales d'ailleurs. C'est si vrai que même le trafic américain prend de plus en plus la route canadienne pour Liverpool."

M. Laurier explique ensuite qu'il faut un marché additionnel pour y exporter la moitié du blé canadien que nous ne consommons pas, insiste sur la nécessité d'ouvrir aux cultivateurs de Québec, surtout des comtés de Berthier, de Maskinongé, de Saint-Maurice, de Nicolet, de Yamaska et de Richelieu, où les terres produisent du foin depuis cent ans, le marché américain où cette marchandise se vend bien plus cher qu'au pays, il en vient à cet argument-ci de la gauche: "Vous mettez là un obstacle insurmontable à une entente tarifaire avec la Grande-Bretagne."

"Je nie cela. C'est ridiculement faux. Nous ne voulons pas prendre part à la guerre de tarif entre unionistes et libéraux anglais. Mais, notre politique tarifaire, quant à la Grande-Bretagne, nous l'avons énoncée en 1902 à la conférence impériale, quand nous avons dit, à Londres: "Donnez-nous la préférence pour nos produits naturels, et en échange, nous donnerons la préférence sur vos produits manufacturés." Nous avons toujours maintenu cette attitude, c'est encore notre politique envers la Grande-Bretagne, et, — notez bien ces paroles, elles sont significatives, et indiquent un des problèmes que le Canada soumettra à la prochaine conférence de Londres, en mai prochain, — ce sera notre politique, à la prochaine conférence impériale. Nous pouvons donc encore donner la préférence aux produits manufacturés anglais, l'entente Taft-Fielding n'y met pas obstacle. Nous sommes aussi libres sur ce point que nous l'étions en 1902!"

M. Laurier dit que la clause de la nation la plus favorisée qui fait écrier si fort la gauche n'est pas dangereuse, et cite, pour établir cela, les statistiques de nos échanges peu considérables avec ces douze ou treize nations; en somme, elles ne font qu'un commerce très limité avec nous, et qui ne porte aucunement sur les produits naturels. "Il n'y a là rien de dangereux pour le Canada!" dit M. Laurier.

"M. Foster s'est fort lamenté, continue-t-il, du péril que vont courir nos ressources naturelles. La nature nous les a données pour en user légitimement. M. Foster a énoncé là une politique d'Indien. Les Indiens ont voulu ménager les ressources du pays, ils n'y ont pas touché, et même ils ne se lavaient pas, plutôt que de se servir de l'eau. La Commission de Conservation, elle, est nommée pour voir à la sage exploitation de ces ressources. Mais il faut en user. C'est ce que nous faisons, avec soin; les Etats-Unis, s'ils viennent nous acheter nos produits, devront nous les payer et aussi exploiter sagement nos domaines.

(Suite à la dernière page)

La protection des enfants

LA CHILDREN'S AID SOCIETY RECLAME L'INTERVENTION DE LA VILLE AU SUJET DES TRAVERSES A NIVEAU DANS ST-HENRI.

Des délégués de la Children's Aid Society se sont présentés hier devant le Bureau des commissaires pour demander que la Ville aille au plutôt aux moyens à prendre pour protéger les enfants des dangers que présentent les traverses à niveau dans le quartier Saint-Henri.

Le R. F. Ambrose, directeur du collège de Sainte-Elisabeth du Portugal et M. Clarke, E. Scott Stevenson et Lee ont, tour à tour, démontré les dangers et les inconvénients de cet état de choses.

Le R. F. Ambrose a fait observer qu'il y a trois cents petits garçons qui fréquentent son école et que tous sont contraints de traverser la voie ferrée, et ce sont pour les Frères une lourde responsabilité. M. Lee, qui appartient à l'Eglise protestante de St-Simon, a déclaré que la voie du chemin de fer était cause qu'un grand nombre d'enfants n'y fréquentent pas l'école dominicale.

Les commissaires ont promis aux délégués de donner immédiatement instruction à l'ingénieur municipal de mettre à l'étude la construction d'un trottoir élevé, au-dessus de la voie du Grand Tronc, à la traversée de la rue Sainte-Elisabeth du Portugal, et la fermeture de la rue Saint-Rémi.

La fête de Saint-Thomas

ELLE EST CELEBRE AVEC ECLAT AU SEMINAIRE DE THEOLOGIE ET A CELUI DE PHILOSOPHIE.

Hier il y avait une très intéressante séance du Séminaire de philosophie à l'occasion de la fête de St-Thomas. Tous les professeurs étaient présents. Des dissertations magnifiques de fond et de forme, ont été lues par plusieurs élèves. M. Joubert a traité de St-Thomas et l'Écriture Sainte; M. Martin, de l'Encyclopédie au Moyen-âge; M. Hussey, de St-Thomas et l'apologétique de son temps et de nos jours; M. Migneau, de la Supériorité de la philosophie de St-Thomas comparée aux systèmes philosophiques de nos jours.

M. l'abbé Lapoupin, directeur, prononce une charmante allocution. Il applique aux jeunes disciples la parole du Christ à l'autour de la Somme théologique: "Avez-vous bien écrit de moi." Ceux-ci ont bien écrit de St-Thomas et M. Lapoupin leur a dit que leurs travaux étaient dignes d'être édités par les traités les plus élevés et les plus cultivés.

Pour célébrer la même fête, il y a eu grand-messe au séminaire de théologie. M. l'abbé Lelandais officiait.

A 8 hrs. 45 commença la première séance donnée par les élèves de théologie première année. Sts. Grégoire et Le premier numéro au programme était une argumentation philosophique latine sur le sujet suivant: "La raison humaine, séjant par la révélation, est la règle de la morale pour un chrétien." MM. Dupuis et Poirier agèrent comme répondant et objectant.

Puis MM. Valois, comme répondant et Foran, comme objectant discutèrent la thèse: "Que l'ordre surnaturel n'amoindrit pas mais perfectionne la nature humaine."

Ce travail clôtura la première partie de l'avant-midi.

La seconde débute par un travail anglais de M. Farquarson sur la venue de St-Pierre à Rome. Puis il y eut une argumentation latine entre MM. McBrice et Troie sur: "Le baptême administré aux enfants est-il valide et licite." Enfin cette dernière séance se termina par une dissertation française, par M. Savignac sur les Paraboles des Saints Évangiles.

Aux deux séances, Mgr Bruchési a posé des objections très adroites et a été maintes fois applaudi. Au dîner, outre l'archevêque de Montréal, S. G. Mgr Latulipe, le chanoine Lepailleur, M. le Supérieur de St-Sulpice étaient aussi présents, ainsi que tout le personnel de l'institution.

La fête se terminera ce soir par la bénédiction du T. S. Sacrement.

Procès de Camorristes

Viterbe, Italie, 8. — Déjà l'on commença à envahir la Ville pour le procès de Erricore et les autres membres de la camorra, accusés d'avoir tué un ancien compagnon et sa femme. Le procès doit commencer le 11 mars. Plusieurs des témoins de la couronne sont surveillés par la police qui fait bonne garde et beaucoup des amis et des parents des accusés sont arrivés en ville.

On prévoit que les hôtels et les maisons de pension seront encombrés; et les autorités municipales ont converti le couvent en dortoir où les pauvres pourront se loger à quatre sous par nuit.

Ce procès célèbre causera sans doute beaucoup de sensation.

SAVON CASTILLE DE 12c. 100 caisses de savon castille importé, valeur 12c, en vente à 6c le gros morceau. EUGENE VIAU, magasin départemental, 1321 à 1329 Ste-Catherine Est.

Promotion

M. Ernest Paquet, un employé au Palais de Justice, a été promu juge protonotaire, hier, et a pris le serment d'office devant le juge Sirois.

M. Paquet est à l'emploi du protonotaire depuis deux ans seulement; et son rapide avancement lui a valu 48 félicitations de la part de tous ses confrères.

La robe Harem receluse

Paris, 8. — Un employé inattendu de la robe harem. On a arrêté hier dans un magasin à rayons, une nommée Louise Chauvel qui, vêtue de la nouvelle conquête féminine, faisait disparaître dans les plus amples de son vêtement d'odalisque, des tas d'objets en tous genres.

Au déballage, ce fut plutôt drôle.

PETITES ANNONCES

FORGERON

FORGERON: On demande immédiatement un bon forgeron avec petit capital pour s'établir à MONTREAL-EST. Chance exceptionnelle. S'adresser à JOSEPH VERSAILLES, 99 rue Saint-Jacques.

PROPRIETES DEMANDEES

AVIS. — Si vous désirez vendre maisons ou terrains, mettez-vous en relation avec moi, vos propriétés sont peut-être ce que nous cherchons. W. E. ANDRE DUPUIS, 17 Côte Place d'Armes, Main 7513.

COLLECTION COMPLETE

A vendre une collection complète du "Devoir" année 1910. Ecrire à Caster 107, "Le Devoir".

JOURNALIERS

On demande immédiatement 100 JOURNALIERS pour travailler dans canal d'égoûts. Salaire de \$1.50 à \$2.50 par jour. S'adresser à E. GARREAU, contremaître, MONTREAL-EST. Pour se rendre à MONTREAL-EST prendre l'immortel qui charrie au pont Est, Sainte-Catherine, Notre-Dame ou Ontario, jusqu'à la rue Lassalle à Maisonneuve, puis prendre le tramway du Terminal et débarquer à MONTREAL-EST.

A LOUER

SHERBROOKE EST, No 21. — Très beau logement, spacieux et très bien éclairé, 10 pièces, garde-manger, chauffage à eau chaude, gaz électricité. Ménage à neuf. S'adresser 63 Sherbrooke Est, Tél. Est, 1902.

AUX ELECTRICIENS

Achetez vos rosettes (bloques) pour fixures électriques, chez P. DUPUY, menuisier-tourneur, 287 Saint-Timothée. Vous serez bien servi et promptement.

MEUBLES ET TAPIS

\$10.000 de meubles et tapis, prêts à être livrés, hautement finis, à sacrifier à cause de notre départ. Réparations. Venez voir nos prix. Rachel Furniture Co., 518 Rachel Est. 10-26

PLAINS-PIEDS

7 appartements, améliorations modernes, chauffage compris ou sans chauffage. Sièges d'été, 1284 Saint-Denis. S'adresser sur les lieux. 54-6

BEURRIERIES-FROMAGERIES

Fabriques 1ère classe, très bien situées et très payantes, vendra bas prix conditions faciles. Pour informations écrire à BEARD, 14 rue Wellington, WILKINSON, 233 Saint-Jacques, Montréal. 50-6

A VENDRE OU A ECHANGER

Rue Cathcart. — Côté nord, entre la rue Université et le Collège McGill, 15,000 pieds de terrain avec neuf solides cottages en brique. Revenu: plus de \$4,800 par année. Hypothèques pour \$73,000. Pour plus amples renseignements, appeler Est, 1352.

A VENDRE

Bon commerce, bois, charbon, cinq grains, installation confortable, eau, vau, voitures doubles, simples, moteur, etc. Éleveur, moulange, le tout à bonnes conditions. S'adresser au No 290 Dorion.

A VENDRE

COTTAGE, bois et brique, deux étages, avec 6 pièces hautement finies, fournaise au charbon, terrain tout autour de la maison. Bargain à prompt acheteur. 1249 rue Berri, près des Pères du Saint-Sacrement. 50-6

AUTOMOBILES A VENDRE

Neuves et d'occasions. Pour photographies et descriptions, s'adresser à J. O. MONTPLAISIR, Drummondville, Qué. 21

AUTOMOBILES A VENDRE

AGENCES 1911. — Impublie, 20 H.P., Cole, 30 H.P., Dominion, 33 H.P., Glide, 7 places, 45 H.P., Wescott, 7 places, 50 H.P., Speedwell, 7 places, 50 H.P., Marmon, 40 H.P. Nous gérons toutes conditions. Venez voir au GARAGE GADBOIS, 318 Hôtel de Ville, Tél. Est 2171.

COLLECTIONS A VENDRE

Le "Devoir", 1ère année et Le "Nationaliste", 5e, 6e et 7e années, ces collections ne sont pas reliées. Faire une offre. S'adresser à casier No 132. Le "Devoir". 53-6

COTTAGE A VENDRE

PARC LEBRUN, Longue-Pointe, rue Notre-Dame, près Rivière, joli cottage bois et brique, façade en pierre, 9 pièces, prix \$3,000, \$1,000 comptant, balance 6 pour cent. S'adresser au propriétaire P. A. FRANCOEUR, 55 Centre. 55-6

TERRAIN A VENDRE

Chance exceptionnelle d'acheter beau grand terrain situé à Viauville, coin de rue, 4ème avenue. Terrain clair, vendra \$50.00 meilleur marché que valeur réelle. S'adresser 464 avenue LaSalle, Maisonneuve.

ARGENT A PRETER

AVIS — Avez-vous besoin d'argent, gros ou petits montants? Adressez-vous à M. THOMAS TOUZIN, notaire, 947 Saint-Denis, Tél. Saint-Louis 1314.

CADRES ET MIROIRS

1,500 cadres et miroirs de diverses dimensions seront vendus tel qu'annoncé dans nos vitrines.

58 Boulevard Saint-Laurent. Profitez de ce bas prix. Pour quelques jours seulement. La Cie Wislittiner Inc, gros et détail.

CARTES POSTALES

Collection de cartes postales personnelles, cartes postales, 12 cartes postales souvenirs, votre nom sur la liste, 10 cents pour un an. Post Card Union of Canada. A. E. STILLWELL, Rougemont, P. Q.

CHEVAUX TONDUS

Allez faire clipper vos chevaux par l'électricité en 30 minutes chez Jos. L. Gaudet, 540 Amherst, coin Ontario. Téléphone: Est 1306. Ouvrage garanti.

PEDIUORE SPECIALISTE

Dr L. de Limbourg, de Paris, 297 rue Saint-Denis. Pédiuore spécialiste attaché à l'Hôtel-Dieu de Montréal, traite toutes maladies de pieds, telles que cors, oignons, ongles incarnés, crasses, etc., guérison garantie sans douleur.

La Nouvelle-Zélande et le Couronnement

Londres, 8. — Le correspondant du "Times" à Wellington dit qu'un seul membre du parlement s'est offert pour assister au couronnement du roi. Ainsi le gouvernement a refusé l'invitation du parlement britannique.

Cartes Professionnelles

AVOCATS

BASTIEN, BERGERON, COUSINEAU & JASMIN, AVOCATS
76 rue St-Jacques, Téléphone M. 2282.
F. de S. Bastien, C.R., J. G. H. Bergeron, B.C.L., Phil. Cousineau, L.L.B., C.R. A. Jasmin, L.L.L.

DEGUIRE, A.-S., Avocat, Trust & Loan Bldg., 30, Rue Saint-Jacques, Chambre 53, Tél. B-1 Main 2995 Montréal.

LALONDE, ARTHUR, AVOCAT, 66 Est, rue Notre-Dame, Montréal. 761. Main 6840.

LAMOTHE & TESSIER, avocats, édifice banque de Québec 11

LETTRE DE QUEBEC

Un ultimatum de l'Opposition. Pas de renseignements, pas d'argent. — Impressions scandaleuses.

Québec, 7.—Pas d'argent sans renseignements complets, vient de déclarer l'opposition au gouvernement qui demande de l'argent pour la prochaine année.

Il s'agit d'un crédit de cinquante mille piastres pour impression et reliure.

En théorie, c'est le président de la Chambre qui dispose de ce patronage, mais en fait et surtout sous le régime Gouin, ce sont les ministres qui à même ce budget entretiennent grossièrement les journaux qui chantent leurs louanges.

Tel est le sujet des remarques très vives de M. Prévost qui dénonce tout ce système d'impression comme une exploitation qui touche presque au scandale. Et comme le *Soleil* figure toujours pour une large part dans cette distribution des faveurs ministérielles, le député de Terrebonne qui a connu la servilité de cette feuille, n'oublie pas de lui consacrer quelques-uns de ses meilleurs passages.

Les renseignements demandés ne viennent pas vite. M. Mackenzie, le trésorier, fait bien son possible, mais il ne peut évidemment pas donner ce qui lui manque. D'un fonctionnaire à l'autre il finit par apprendre qu'en 1910 le *Courrier de Sorel* a pris sur son budget, cinq mille et quelques piastres.

Pourquoi? Voilà ce que nous voulons savoir, insiste M. Cousineau. Le trésorier reprend ses pérégrinations du comptable à l'imprimeur du Roi et longtemps après, il déclare que pour ces cinq mille et quelques piastres, le *Courrier de Sorel* a imprimé la version française et la version anglaise du rapport du secrétaire et régistraire de la province, dont la première a coûté \$1,300 et la deuxième presque autant, bien que l'édition soit beaucoup moins considérable.

Ce détail n'est pas pour calmer la gauche. Car le coût de cette impression est ni plus ni moins qu'un scandale.

D'abord, remarque M. Prévost, le *Courrier de Sorel* fait faire ses impressions ailleurs.

Et puis, ajoute M. Cousineau, je mets mon siège au jeu que le même travail exécuté pour un particulier eût coûté la moitié moins cher.

Et il a raison. Il admet ainsi que l'impression ordinaire paye à \$1.25 la page, que l'impression un peu minutieuse paye encore à \$1.50 la page et qu'elle paye beaucoup à \$2.00 la page.

Or, l'impression du rapport du secrétaire et régistraire a coûté \$5.50 la page, rapportant donc au *Courrier de Sorel* un profit d'environ 50 cents pour cent. C'est un vol, a dit M. Lavergne, et le mot n'est pas trop fort.

Le même rapport imprimé pour un particulier eût coûté au plus six cents piastres; et la province a payé sept cents piastres.

Vous pensez bien qu'une semblable trouvaille n'a pas découragé l'opposition. C'est à la suite de cette révélation arrachée au ministre qu'elle a posé son ultimatum: pas d'argent ou des détails complets sur toutes les transactions de l'an dernier.

Du côté ministériel, silence complet à la Chambre et grand embêtement au comité de la pipe.

A cinq heures, le premier ministre a quitté son siège pour n'y revenir que sur les six heures attrapper une nouvelle raclée de M. Prévost à propos de la motion d'ajournement pour faciliter l'étude du bill du tramway.

JEAN DUMONT.

LA VACCINATION OBLIGATOIRE

Les nombreux cas de petite vérole qu'il y a dans la Province provoquent une campagne de vaccination

Sur réception d'un rapport du Dr J. E. Laberge, directeur du Service des maladies contagieuses, les commissaires ont décidé d'appliquer dans toute la province le règlement prescrivant la vaccination obligatoire pour les enfants des écoles et les employés des établissements commerciaux ou industriels.

La grande majorité des enfants fréquentant les écoles a été vaccinée, mais il est encore des parents qui refusent de laisser pratiquer cette petite opération sur leurs enfants sous prétexte qu'elle offre des dangers durant l'hiver à cause du froid et durant l'été à cause de la chaleur.

Le règlement 234 contraint tout instituteur et tout homme qui a son service des employés d'exiger qu'ils soient vaccinés et l'administration municipale verra à ce que le règlement soit observé. Ce règlement, passé en 1901, a été ratifié après quatre ans d'essai en 1904, et il est unique sur le continent américain. Sa mise en vigueur a soulevé bien des protestations, on est allé jusqu'à prétendre que c'était un attentat contre la liberté individuelle et l'instituteur comme le patron a cherché à dégager sa responsabilité.

Mais le règlement a prouvé son utilité puisque, au dire de l'administration, depuis qu'il est en vigueur depuis neuf ans, pas un seul cas de variole n'a pris naissance dans la Ville.

Depuis les cas de petite vérole sont assez nombreux actuellement par toute la Province et comme on l'a vu il y a à quelque temps, des varioles ont été constatés dans les écoles de la ville de Montréal, et parfois dirigés sur Montréal. C'est pour prévenir la contagion rendue possible par une telle imprudence que le Dr Louis Laberge a recommandé aux commissaires de faire appliquer sévèrement le règlement 324.

"UNE INSULTE A LA FEMME"

Les dames auxiliaires de la United Irish League protestent contre l'importation des femmes étrangères par les compagnies de chemins de fer

A une assemblée des dames auxiliaires de la United Irish League, l'on a dénoncé avec énergie la campagne du Canadien Nord qui fait venir ici des femmes de l'étranger.

L'on a émis l'opinion que cette manière d'agir de la compagnie était une sorte de commerce du mariage et un rabaissement de la femme. On considérait aussi comme une insulte au peuple canadien. A la suite des délibérations on proposa des résolutions en termes forts, demandant aux femmes du Canada et de la Grande Bretagne, de s'élever en corps contre cette manière d'agir et de protester hautement au nom du sexe contre une telle pratique.

Copies de ces résolutions seront envoyées aux premiers ministres anglais et canadiens, aux chefs de l'opposition du parti ouvrier et à la Irish National League.

C'est avec peine que les différents orateurs de la soirée constatarent par les journaux que le Canadien Nord avait entrepris d'importer dans le pays des femmes d'outre-mer pour les faire épouser aux fermiers de l'Ouest. C'est mettre la sainteté du mariage en danger, prétendent-elles.

Cette pratique, si elle se continue, tendrait à réduire le mariage à une sorte d'opération commerciale. Dans l'opinion des orateurs la femme et la mère sont sacrées et ne doivent pas être "traffiquées" par une compagnie de chemin de fer.

Amélioration opportune

L'Illinois Central n'aime pas à se faire surpasser par les chemins de fer de l'Inde et il vient d'accepter les plans d'un nouveau wagon-lit qui fera vite dépasser l'ancien système par toutes les compagnies de chemin de fer. Le wagon aura un espace plus d'espace au lit supérieur. On placera près de chaque lit une lumière électrique qui permettra de lire, et les couchettes auront six pouces de plus en longueur que les autres. Une garde robe en fer sera placée au bout de chaque lit et sera réservée à l'usage des voyageurs, qui auront ainsi deux valeurs. Les bords des lits pourront être relevés de façon à former une cabine pour le déshabillage. On servira même le matin du café chaud et des broches avec du beurre.

Maire de Lacadie

Lacadie, S. — A une assemblée des membres du conseil municipal, M. Wallard, agent du ministère s'attend à ce que le "Lucky Grey" et le "Montcalm" puissent commencer leur rude besogne au lac Saint-Pierre dès le 15 mars.

L'OPINION DE M. REFORD

Ce qu'il dit en réponse à M. Holgate, sur les canaux Welland et de la baie Georgienne

M. Robert Reford, vice-président du Board of Trade et officier de la Fédération maritime, répond dans la "Gazette" de ce matin au discours prononcé lundi au Canadian Club par M. Holgate, sur l'amélioration du canal Welland.

Tout en admettant que la route du canal Welland dépasserait de 282 milles en longueur celle du canal de la baie Georgienne, M. Holgate affirmait que la plus grande vitesse des bateaux dans les lacs, compenserait le surcroît de distance, et que cette entreprise serait plus utile au pays pour cette raison.

M. Reford n'est pas du tout de cet avis parce que dans son opinion, les intérêts généraux doivent passer avant les intérêts régionaux. Il s'agit d'ailleurs de lourdes dépenses que celles qu'on veut faire pour améliorer notre voie fluviale. Créer les canaux laurients à 22 pieds coûterait trop pour les revenus que les travaux donneraient par la suite. Ces travaux coûteraient près de cent cinquante millions et seraient d'un très mauvais placement dans les circonstances. La route laurienne, actuellement, offre un débouché moins cher et plus avantageux aux céréales de l'Ouest canadien et américain que les routes ferrées et canalisées des Etats-Unis, et l'on pourrait encore réduire les taux de transport de façon à augmenter la proportion du commerce d'exportation qui se fait par le Canada.

Cette vérité est si bien connue, dit M. Reford, que les grands ports américains protestent constamment contre l'accaparement du commerce par la route laurienne et que l'Etat de New-York dépense une centaine de millions pour creuser et agrandir son canal Erie dans le but de retenir une partie du commerce d'exportation qui passe par Montréal. Les Américains comprennent l'utilité de tous ces travaux si le canal de la baie Georgienne est construit, et c'est pourquoi ils demandent à grands cris qu'on agrandisse le canal Welland, ce qui leur permettrait d'utiliser ce passage pour amener leurs bateaux à Oswego, et de là à New-York sans transbordement de cargaison.

Et si le canal de la baie Georgienne, plus court, plus pratique est ouvert, c'en est fait de tous les débours recommandés pour l'agrandissement des canaux de New-York, car le Canada conserverait entièrement tout son commerce fluvial.

La longueur totale des biefs du canal de la baie Georgienne sera de 34 milles, et il y aura 26 écluses, alors que le canal Welland mesure 72.24 milles et compte 49 écluses, ce qui double en distance et en dépenses les chiffres donnés pour le canal de la baie Georgienne.

Si l'on doit considérer les retards d'écluse, et la distance à parcourir dans un canal étroit, il faut donc conclure que plus le canal est long et que plus les écluses sont nombreuses, plus les retards s'accroissent, par la route du canal Welland par rapport au canal de la baie Georgienne.

M. Reford est aussi d'avis que l'agrandissement du canal Welland est un danger politique en cas de conflit avec les Etats-Unis.

En somme, M. Reford répète dans sa lettre tout ce que les rédacteurs du "Devoir" ont dit "Nationalist", ont dit sur cette grave question du canal de la baie Georgienne, et il conclut comme eux que l'entreprise nationale doit avoir la priorité sur l'entreprise régionale et internationale.

A la Crèche de la Miséricorde

M. L'ABBE DUPUIS FAIT HIER DE-VANT LES DAMES PATRONNESSES, UNE TRÈS BELLE CONFERENCE SUR L'ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE.

Hier après-midi, au couvent de la Miséricorde, avait eu lieu la réunion mensuelle des dames patronnesses de l'œuvre de la Crèche. Celles-ci s'étaient rendues très nombreuses pour écouter M. l'abbé Dupuis, aumônier de l'œuvre, leur parler de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

En ce temps de carême, où les prédicateurs ont envahi nos villes et nos campagnes, il fait bon de jeter un coup d'œil sur la chaire chrétienne et surtout d'écouter les accents qui s'en échappent. Tous ces accents sont divins, leur caractère de l'éloquence de la chaire. Voici un résumé du bon et intéressant travail du conférencier.

Trucks a Moteur Knox et Franklin

TRUCK A MOTEUR KNOX, 4 TONNES, MOELE 1911

Il est prouvé que les voitures Knox sont absolument recommandables et que de toutes celles qui l'on emploie pour le commerce, ce sont les plus économiques. Des modèles en seront exhibés à l'exposition d'automobiles, du 18 au 25 mars 1911.

THE MOTOR IMPORT CO. OF CANADA LIMITED Edifice du Forum

Seuls agents dans l'est du Canada. TELEPHONE, UP 2600. Recordement privé.

Sans parents et sans amis

Personne n'est encore venu à la Morgue, réclamer le cadavre de la malheureuse jeune femme Pearl Timm, qui s'est suicidée la semaine dernière.

La défunte n'a pas de parents, et les amis qu'elle avait ne semblent pas se soucier de vouloir faire les frais d'un enterrement. Pearl Timm était mariée et mère d'un garçonnet de neuf ans qui est dangereusement malade à l'hôpital Alexander. Le mari de la défunte est disparu depuis deux ans et on ignore où il est allé. On rapporte que Mme Timm demeurait avant son mariage, dans une famille du nom de Paquette, à la Côte St-Paul.

Un enfant écrasé par un tramway

EN JOUANT AU "COWBOY" DANS LA RUE SAINT-DENIS, UN ENFANT SE FAIT BROYER A MORT

Un bambin de 10 ans, du nom d'Albert Menard, s'est fait écraser à mort sous les roues d'un tramway dans la rue Saint-Denis entre les rues de Fleury et de Comte, hier l'après-midi en jouant au "cowboy" avec des petits amis.

Le garçonnet avait une corde enroulée autour du corps en guise de lasso; il était monté sur un banc de neige à plusieurs pieds de la voie lorsqu'un tramway vint à passer.

Le jeune Menard venait de s'échapper de ses compagnons et les cordes qui le traînaient en passant sur le sol, s'enroula autour du fillet protecteur et l'enfant fut brusquement attiré par le tramway en mouvement et projeté sous les roues de derrière qui lui coupèrent le corps en deux. Le garde-moteur n'avait pas vu la corde et n'avait pas arrêté le tramway assez tôt pour éviter l'accident.

Le cadavre du petit fut ramassé et déposé à la Morgue où une enquête sera tenue.

Le jeune Menard était fils du lieutenant de police Menard, du poste de la rue Chabouille, domicilié au No 459 rue Hutchinsou.

Rapide volte-face

Ottawa, 8.—Le Nord Canadien a décidé de construire à ses frais le viaduc de la rue Notre-Dame qui lui donnera accès aux quais du port. M. Arthur Chabouille, l'un des procureurs de Montréal et M. Meredith, procureur de la compagnie des tramways ont démontré à la Commission des chemins de fer que le Nord Canadien avait posé ses rails sans autorisation sur le passage de la rue Notre-Dame. C'est alors que M. Temple, aviseur de la Compagnie, a changé subitement de front et a retiré sa demande pour la division des frais de construction du viaduc. La volte-face a fait sourire les Commissaires.

CLAQUES A BON MARCHÉ

—100 caisses de bonnes claques ass. à 19, 29 et 39c la paire. EUGENE VIAU, magasin départemental, 1321 à 1329 Ste-Catherine Est.

La paye des agents

Les agents de police ont été beaucoup déçus, samedi, en ne recevant pas leur paie de quinzaine, et ils n'ont pas caché leur mécontentement. Les officiers et les agents sont habituellement payés le 3 et le 20 de chaque mois. Quand ces jours tombent un dimanche ou un jour férié, la Ville paie le 4 ou le 19. Or la semaine dernière le 5 tombait un dimanche et les agents comptaient recevoir leur paye le samedi 4. Ils ont attendu inutilement et leur chèque ne leur a été donné que tard dans la journée de lundi.

On fête le capt. Burnett

Le capitaine des pompiers du poste No 10, M. Thomas Burnett, fête hier son 44ième anniversaire de naissance, et à cette occasion ses subalternes lui ont présenté une magnifique pipe "Meerschaum".

M. Burnett est en activité depuis vingt ans et maintes fois il a vu la mort de près. A l'incendie de la fabrique de matelas, rue Windsor, il y a quelques années, Burnett fut enseveli sous les décombres pendant plusieurs heures et dut à la suite des blessures qu'il s'était infligées, passer un mois à l'hôpital.

Poursuite pour arrestation non motivée

L'interprète Morris Taterinsky vient d'intenter une poursuite contre le Pacifique Canadien, en réclamation de \$8,900 dommages-intérêts, pour arrestation injustifiée. M. Taterinsky, qui s'en rappelle, fut arrêté l'année dernière à la demande du C.P.R., sous l'accusation d'être de complicité avec les nommés Aloff, Shykolky et Katsoff lesquels s'étaient fait payer certains montants d'argent du C.P.R. en alléguant faussement avoir été victimes d'un accident. Ces trois individus furent condamnés au bagne, mais Taterinsky fut acquitté.

Il prétend maintenant que pendant son procès le tribunal imposa un cautionnement prohibitif et qu'il dut rester en prison pendant quatre mois et être victime d'un accident. Ces trois individus furent condamnés au bagne, mais Taterinsky fut acquitté.

Accusé de cambriolage

Fidèle Morissette, un fier à bras du foudroyé Québec, a été arrêté la nuit dernière, par le détective Giguère sous l'accusation d'avoir, la semaine dernière, cambriolé la demeure de Mlle Béjine, 493 rue Cartier et d'y avoir volé \$35.00 de vêtements. Morissette plaide non coupable et sa cause est fixée à huitaine.

Victime de la mode

UN ITALIEN SE SUICIDE PARCE QU'IL SES FILLES ONT PORTÉ LA ROBE HAREM.

Rome, 8.—Le major Rossi, un fonctionnaire de la ville, s'est suicidé ce matin; par ce que deux de ses filles s'étaient montrées en public, vêtues de la nouvelle jupe "Harem".

Sept millions de travaux

On peut se faire une idée de l'importance des travaux faits par un grand réseau comme le Pacifique Canadien, quand on constate que les entreprises lancées par cette compagnie à Calgary et à Toronto, se chiffrent à sept millions. Il s'agit ici d'hôtels, d'agrandissement des garages et du roulement.

Garantis pour un an; c'est en les essayant qu'on les juge le mieux.

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts révisés du Canada, 1906, désigné "Loi des Compagnies", il a été déposé sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 21 février 1911, constituant en corporation l'Honorable Louis Beaubien, bourgeois, Joseph Beaubien, bourgeois, Louis de Gaspé Beaubien, bourgeois, Charles Philippe Beaubien, avocat et Conseil du Roi, tous de la ville d'Outremont, dans la province de Québec et Jacques de Gaspé Beaubien, ingénieur civil, de la ville de Montréal, de la province de Québec, pour les fins suivantes: (a) Soustraire, assurer, acheter, prendre ou autrement acquérir, et détenir, soit comme principal ou comme agent, et absolument comme propriétaire ou par voie de garantie, toutes sortes de biens, meubles, échange, voter ou autrement disposer de tous les biens publics, obligations, débiteurs, et autres valeurs de toute compagnie ou corporation municipale, industrielle ou financière, nonobstant les dispositions de l'article 44 de la "Loi des Compagnies"; (b) Promouvoir, organiser, gérer, ou développer et aider à la promotion, l'organisation, régie ou développement de toute corporation, compagnie, syndicat, ou entreprise, faire tous les actes nécessaires ou s'y rattachant; (c) Faire des avances de fonds à des personnes, compagnies, sociétés ou particuliers, auxquelles la compagnie a des relations d'affaires, et agir en qualité d'agent, de mandataire, prêt, paiement, transmission et le recouvrement de deniers; (d) Acquiescer, accomplir et exécuter tout acte de fiducie, en tant que fiduciaire ou en tant que dépositaire, débiteurs ou autres valeurs, confiées à la compagnie par toute personne ou toute corporation, ou pour tout acte de justice d'après les conditions convenues et que la compagnie a acceptées ou consenties, ou détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (e) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (f) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (g) Acquiescer, examiner, vérifier ou contrôler tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (h) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (i) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (j) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (k) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (l) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (m) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (n) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (o) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (p) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (q) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (r) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (s) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (t) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (u) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (v) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (w) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (x) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (y) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie; (z) Acquiescer et accomplir tout acte de fiducie, débiteurs, obligations, mortgages, hypothèques, ou autres valeurs, émis par toute personne, compagnie, société ou particulier, et détenir et transporter tout actif et tous biens meubles et immeubles qui pourraient être propriétés de la compagnie ou appartenir à la compagnie de son consentement à ce qu'elle a fiducie.

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts révisés du Canada, 1906, désigné "Loi des Compagnies", il a été déposé sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 21 février 1911, constituant en corporation l'Honorable Louis Beaubien, bourgeois, Joseph Beaubien, bourgeois, Louis de Gaspé Beaubien, bourgeois, Charles Philippe Beaubien, avocat et Conseil du Roi, tous de la ville d'Outremont, dans la province de Québec et Jacques de Gaspé Beaubien, ingénieur civil, de la ville de Montréal, de la province de Québec, pour les fins suivantes: (a) Soustraire, assurer, acheter, prendre ou autrement acquérir, et détenir, soit comme principal ou comme agent, et absolument comme propriétaire ou par voie de garantie, toutes sortes de biens, meubles

LA LIGUE ANTI-ALCOOLIQUE

L'hon. juge Lafontaine résume, hier soir, les travaux accomplis jusqu'ici et fait d'importantes suggestions pour l'avenir. On demandera la suppression des buvettes. — Instruction à donner aux enfants. — Appui de la presse. — Les élections.

L'HON. JUGE E. LAFONTAINE

L'hon. juge Eugène Lafontaine, président de la Ligue, se leva et étudia le travail accompli par les ligues, leurs succès et leurs déboires. Il se dit heureux de voir le mouvement de tempérance faire d'énormes progrès non seulement dans notre province, mais dans le monde entier. L'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre, la France et d'autres contrées ont entrepris des croisades contre l'alcoolisme. Guillaume II disait récemment : "La nation qui veut conserver sa priorité sur ses voisins doit commencer par être sobre". L'ex-prémiériste Briand a fait diminuer le nombre des débits de boissons en France.

Dans la province de Québec, on tolérât l'écoulement de trop de licences. Les pouvoirs des Commissaires étaient très étendus sur ce point. Le gouvernement les a limités; mais il faudra obtenir plus. Ce qui s'est produit, encore tout récemment au sujet de l'hôtelier Langevin, prouve bien que renouveler et il ne faut pas que cela se renouvelle. M. Lafontaine parle de la loi Carter par lequel on demandait la fermeture à bonne heure de toutes les buvettes de la ville de Montréal. Le projet a échoué; mais nous avons gagné plus puisque cette mesure que nous demandions pour la Ville de Montréal a été appliquée à Québec et qu'elle frappe maintenant les buvettes de toute la province.

Évoquant le souvenir des élections municipales, M. Lafontaine paye un tribut d'hommages à M. Roy et au Dr Lavolette qui, s'étant présentés, ont été battus parce qu'ils présentaient la tempérance.

M. Lafontaine assure beaucoup de gouvernement provincial, qu'il dit-il, s'est déclaré en faveur de la tempérance et a été soutenu en cela par l'opposition.

M. le juge déclare que les Commissaires des licences n'avaient pas observé la loi et avaient accordé un trop grand nombre de licences.

Ceci est fini maintenant. Le gouvernement a donné plus de latitude aux Commissaires et leur a laissé entendre qu'il était indifférent au revenu des licences. Depuis ce temps, nos commissaires ont changé de beaucoup et ils ont droit à des félicitations.

M. Lafontaine leur consacre cependant une petite remorque au sujet de leur décision relativement à l'hôtelier Langevin. Il demande qu'on fasse des remontrances au gouvernement pour empêcher que pareille chose ne se renouvelle. Cette proposition fut accueillie par de frénétiques applaudissements.

TRAVAIL A FAIRE

Après avoir parlé du travail accompli, M. Lafontaine parle du travail à accomplir encore. Il propose plusieurs moyens d'enlever de l'eau le fléau de l'alcoolisme. D'abord, instruire nos enfants d'école en leur montrant combien le mal est terrible. Si les programmes d'études sont trop chargés, faisons comme en France où l'on distribue des cahiers sur lesquels sont inscrites des maximes ou imprimées des images montrant les désastres causés par le fléau. M. Lafontaine suggère que les membres de la Ligue s'entendent avec les sociétés ouvrières et mutuelles doivent aussi s'intéresser au mouvement. Puis M. Lafontaine se demande comment il faudrait s'y prendre pour réduire le nombre des licences.

Il suggère que MM. les curés fassent

SUPPRIMONS LES BUVETTES

Enfin, attaquant le mal dans la racine, M. Lafontaine propose la suppression de toutes les buvettes. C'est une plaie nationale. Elle ne fait conséquemment pas de bien, au contraire. La buvette est inutile, qu'on l'abolisse radicalement. Qu'on envoie une plume de requêtes à Québec et qu'on force le gouvernement à se rendre.

M. LE CHANOINE ROY

M. le chanoine Roy, chanoine de l'Archevêché, félicite M. Lafontaine sur son dévouement à la cause de la tempérance. M. Lafontaine a déployé beaucoup de courage, d'énergie et de dévouement. "J'approuve", ajoute M. Roy, "toutes les suggestions de M. Lafontaine, et je crois qu'il serait opportun de les mettre à l'étude, ou mieux, en pratique, le plus tôt possible. Pourquoi ne formerions-nous pas différents comités chargés de préparer les travaux. C'est ainsi que l'un de ces comités étudierait quel est le moyen le plus rapide pour faire commencer dans les écoles l'enseignement anti-alcoolique. Un autre s'occuperait des ouvriers; un troisième, des hommes de profession, et, "ajoute avec malice M. Roy", des journalistes. Certaines familles ne devraient pas publier ces annonces mensuelles recommandant les soi-disants bienfaits de telle ou telle boisson".

COMITE GENERAL

M. Victor Morin, propose que le président, M. le chanoine Roy et M. le curé Desrosiers soient nommés pour faire choix des gens qui formeront les comités. M. Roy propose qu'on ajoute M. J. V. Desaulniers. — Accepté.

M. le curé Desrosiers, propose ensuite qu'une résolution soit adressée au gouvernement, empêchant qu'on établisse une buvette à moins de 400 pieds d'une église ou d'une école. — Adopté.

M. le juge Sicotte déclare qu'il importe de faire supprimer les buvettes le plus tôt possible et qu'un travail à cet effet soit commencé incessamment.

LES ELECTIONS

M. le juge Lafontaine annonce que le temps des élections était arrivé. Voici quel en fut le résultat: Président: l'honorable juge Eugène Lafontaine; Vice-présidents: Rév. M. Desrosiers, Rév. M. Corbail, MM. les juges Brunet et Sicotte; Secrétaire-général: M. Victor Morin, assistant-secrétaire, M. O. A. Lamothé; Trésorier: M. P. O. Tremblay. Les directeurs élus furent: M. le chanoine Roy, R. P. Crevier, R. P. Hugolin, Dr Cléroux, M. G. Lamothé, R. P. Villeneuve, R. P. Rottor, l'abbé Beaudoin, J. W. Harris, M. Ar. Saint-Pierre, M. Chrétien, J. V. Desaulniers, Dr Prince, Dr Lavolette.

Après les élections on passa une résolution à l'effet que la pétition soit envoyée à Québec, demandant que les buvettes fussent fermées à la Sainte-Catherine-Baptiste, à la Sainte-Patrice et sur les bateaux. — Adopté.

LA RECOLTE DES GLACES

La récolte des glaces sur la Sainte-Laurent prendra fin d'ici une semaine. Le Dr McCarrey, directeur du Bureau des aliments, disait ce matin qu'il avait dit cesser la récolte auprès de l'île Saint-Paul, à cause du givre qui a une influence déplorable sur la qualité de la glace. Les chantiers se sont transportés dans le haut du fleuve, au-dessus du pont Victoria, où il y a de la très belle glace.

Ballinger résigne

WALTER L. FISHER LE REMPLACE COMME SECRETAIRE DE L'INTERIEUR AUX ETATS-UNIS.

Washington, 8. — Richard A. Ballinger, secrétaire du département de l'Intérieur avait envoyé sa démission le 19 janvier dernier au président Taft. Celui-ci ayant accepté la démission de Ballinger hier a aussitôt mis sa candidature dans la nomination de M. Walter L. Fisher, de Chicago. Fisher entrera en fonction ces jours-ci.

Le secrétaire démissionnaire se propose de poursuivre ceux qu'il appelle les archi-conspireurs qui l'ont poursuivi, dit-il, du contenu de l'assassin, Walter Fisher a été l'un des plus fervents amis de Gifford Pinchot dans sa campagne pour la conservation des ressources naturelles du pays.

Le nouveau secrétaire s'est beaucoup occupé de ces questions d'intérêts nationaux et aujourd'hui il est vice-président de la National Conservation Association.

Agé de 49 ans, M. Fisher, appartient au barreau depuis 26 ans et il exerce sa profession à Chicago. C'est le grand réorganisateur du système de tramways de Chicago que feu Charles J. Folger avait laissé dans le plus pitoyable état.

Deux sentences aux Assises

FRANÇOIS ET OVILA SAINT-AUBIN SONT CONDAMNÉS A \$50 D'AMENDE, CHACUN.

Le procès de François Saint-Aubin, accusé d'avoir reçu de l'argent pour faire obtenir des positions à certaines personnes, à l'usine de la "Canada Car" a été trouvé coupable puis immédiatement condamné à \$50 d'amende par le juge Lavergne.

Après cette affaire, est venu Ovila Saint-Aubin, frère du précédent, condamné à la même amende.

Ovila Saint-Aubin avait à répondre à une accusation identique à celle portée contre son frère. La même preuve fut offerte, le même verdict prononcé et la même amende fut imposée.

Chacun des accusés était passible de un mois à un an d'emprisonnement, mais les jurés les avaient recommandés à la clémence du tribunal.

Le ministre public, était représenté par Me Walsh et les prévenus par Me Alfred Mackay.

Vaux trop jeunes

Et la vente des vaux impropres à la consommation continue, et continuera bien encore pendant un mois en dépit des inspecteurs du Bureau des aliments. Ceux-ci, sous la direction du Dr McCarrey, font tout en leur pouvoir pour empêcher la mise sur le marché de ces viandes impropres à la consommation et dangereuses pour la santé. Hier encore ils ont opérés aux abattoirs de l'est une importante saisie, mais les cultivateurs déjouent leur surveillance en expédiant les vaux trop jeunes, comme les reconnaît sous cette forme, il est à craindre que la Ville n'en consomme.

Vente de Prélarts Anglais et Liège—500 rouleaux de Prélarts, Liège à moitié prix, anglais à 24, 29 et 39c. EUGENE VIAU, magasin départemental, 1321 à 1329 Sainte-Catherine Est.

La récolte des glaces

La récolte des glaces sur la Sainte-Laurent prendra fin d'ici une semaine. Le Dr McCarrey, directeur du Bureau des aliments, disait ce matin qu'il avait dit cesser la récolte auprès de l'île Saint-Paul, à cause du givre qui a une influence déplorable sur la qualité de la glace. Les chantiers se sont transportés dans le haut du fleuve, au-dessus du pont Victoria, où il y a de la très belle glace.

Les marchands de feronneries

À la dernière assemblée de la section des Marchands de Feronneries, il a été décidé d'organiser un banquet annuel, et celui de cette année aura lieu JEUDI, le 16 mars prochain, au "Club Canadien", No 350 LaGauchetière Est. Le prix du billet a été fixé à la somme de \$2.00, vins compris.

L'Association Immobilière

L'assemblée mensuelle et régulière de l'Association Immobilière de Montréal aura lieu jeudi, le 9 courant, à 8 heures du soir, précises au No 80 rue Saint-Denis.

Cette assemblée est convoquée pour recevoir les rapports sur ce qui a été fait au sujet de la loi passée à la législature, concernant la taxe spéciale à être imposée pour la construction des pavages permanents, le projet de loi des tramways, l'élection du quartier Lafontaine et du quartier Saint-Paul, et autres questions d'intérêt général aux propriétaires.

Le port de Halifax

Halifax, N.-E., 8. — La Commission des chemins de fer du gouvernement fédéral a nommé une délégation du Board of Trade et des compagnies maritimes, pour définir l'étendue des travaux d'amélioration qui seront faits au port de Halifax. M. J. Kennedy, ingénieur consultant de Montréal, a été chargé de préparer des plans pour ces travaux, et il est entendu que ces plans seront livrés à la publicité des samedi prochain.

Train Spécial pour l'Empress

Quittera la gare Windsor à 8:25 p.m., jeudi, le 9 mars, se rendant directement au débarcadère à Saint-Jean-Ouest, pour passagers de première classe (ayant des billets wagons-lit, de première classe, et des wagons-touristes) et qui doivent partir par l'Empress de Montréal, vendredi, 10 mars, pour les Des repas "à la carte" seront servis dans le wagon-buffet après 7:00 p.m.

NOTRE BOULANGERIE EXISTE DEPUIS :::: 100 ANS

Et notre clientèle est la plus considérable ::::

Voilà deux bonnes preuves du succès de la boulangerie

JAMES STRACHAN

Enregistré

succès dû uniquement à l'excellence de notre pain.

Mais si vous voulez avoir la meilleure preuve que notre pain est réellement supérieur sous tous les rapports, essayez-le et votre décision sera certainement en faveur de ce

PAIN DE QUALITE.

Venez, téléphonez ou écrivez-nous.

JAMES STRACHAN

Enregistré

Boulangier de la Royauté

246 AVENUE HOTEL DE VILLE

Téléphones: Est 207 et 71. Succursale de l'Ouest: Westmount 2655.

Marché de Montréal

INDUSTRIE LAITIÈRE	
FROMAGE	
De l'Ouest.....	11c 3/4 à 12c
De l'Est.....	11c 1/2 à 11c 3/4
BEURRE	
Beurre de choix, la lb. 26c à 26 1/2	
Arrivages courants.....	22c à 23c
PRODUITS DE LA FERME	
OEUFS	
Oufs frais.....	25c à 27c
Oufs de choix (glacière).....	23c
Oufs, No 1.....	20c
Oufs, No 2.....	18c
MIEL	
Blanc.....	14c à 14c 1/2
Brun.....	12c 1/2 à 13c
Blanc coulé.....	10c à 10c 1/2
Oufs coulé.....	06c à 07c
HAMICOTS	
Le boisseau.....	\$1.50 à \$1.85
Au wagon.....	\$1.70 à 1.75
POMMES DE TERRE	
Green Mountain, au wagon.....	55c à 57c 1/2
LE POIN	
No 1.....	\$11.50 à \$12.00
Extra No 2.....	10.50 à 11.00
No 2.....	9.00 à 9.50
Pazette, mixte.....	7.50 à 8.00
Luzerne.....	6.50 à 7.00
LE MAIS	
Maïs américain, No 3, jaune, à.....	55c 1/2 à 56c
L'AVOINE	
Canadienne, No 2, de l'Ouest.....	35c 1/4 à 35c 1/2
Extra No 1, pour fourrage.....	37c 3/4 à 38c
No 3 de l'Ouest.....	37c 1/4 à 37c 1/2
Blanche, No 2.....	36c 1/4 à 36c 1/2
Blanche, No 3.....	35c 1/4 à 35c 1/2
Orges du Manitoba.....	49c à 50c
LA FARINE	
Manitoba, patentes blé de printemps, premières.....	\$5.00
Secondes.....	4.10
Patentes, blé d'hiver.....	\$4.75 à 4.90
Manitoba, forte.....	4.90
Straight rollers.....	\$4.25 à 4.35
Straight rollers en sac.....	1.90 à 2.00
Extra.....	1.60 à 1.70
ISSUES DE BLE	
Son Ontario.....	\$23.00 à \$23.50
Recoupes.....	\$24.00 à \$25.00
Son de Manitoba.....	\$21.00 à \$23.00
Recoupes.....	\$22.00 à \$25.00
Moulée pure.....	30.00
Moulée, mêlée.....	25.00 à 28.00
AVOINE ROULEE	
Avoine roulée, le baril.....	3.90
20-25 lbs.....	14c 1/2
Medium, 15-19 lbs.....	15c 1/2
Petites 12-14 lbs.....	17c 1/2
Jambons déossés, roulés, gros.....	16c
Jambons déossés, roulés, petits.....	18c 1/2
Breakfast, bacon choisis.....	16c
Breakfast, bacon épais.....	15c 1/2
Bacon, Windsor, dos.....	17c 1/2
Bacon, Wiltshire.....	16c
BOEUF EN BARIL	
Boeuf extra.....	\$ 8.75
1-2 Baril 100 lbs.....	17.00
Tierces, 300 lbs.....	25.00
SALINDOUX PUR	
Tierces, 375 livres.....	13c 1/2
Boîtes, 60 lbs, Net, doubleure parchemin.....	13c 5/8
Tierces, 50 lbs, Net, tianette litière.....	13c 3/4
Seau de boi 20 lbs, Net, doubleure parchemin.....	14c
Seau en ferblanc, 20 lbs, brut.....	13c 1/4
Caisse 10 lbs, Tins, 60 lbs, en caisse Rouge, la livre.....	14c
Caisse 5 lbs, Tins, 60 lbs, en caisse Rouge, la livre.....	14c 1/8
Caisse 3 lbs, Tins, 60 lbs, en caisse Rouge, la livre.....	14c 1/4
Saindoux en carré d'une livre en caisse.....	14c 1/4
SALINDOUX COMPOSE	
Tierces, 375 livres.....	10c 3/4
Boîtes 70 lbs, Net, doubleure parchemin.....	10c 7/8
Seau de bois, 20 lbs, net.....	11c 1/4
Seau en ferblanc, 20 lbs, brut.....	10c 1/2
caisse bleu.....	11c 3/8
Caisse 10 lbs, Tins, 60 lbs, en caisse bleu.....	11c 1/4
Caisse 5 lbs, Tins, 60 lbs, en caisse bleu.....	11c 1/8
Caisse 3 lbs, Tins, 60 lbs, en caisse bleu.....	11c 1/2

VIANDE SALEE

Bacon vert, flancs.....	11c 1/2
Bacon Long Clear, léger.....	17c
Bacon Long Clear, pesant.....	17c

Faites vos achats dans l'Est, à nos magasins et épargnez votre argent.

ENGENE VIAU, magasin départemental, 1321 à 1329 Sainte-Catherine Est.

Allen obtient son permis

Les commissaires ont accordé le renouvellement de permis d'hôtel, de William Allen, coin Saint-Patrice et Wellington.

La demande était devant la commission depuis le mois de décembre, mais elle avait été mise de côté en attendant l'issue d'un procès intenté contre Allen, à la cour Criminelle. On l'accusait de recel de trois robes de voitures. Les accusateurs étaient l'un, un ancien forçat et l'autre une femme de mœurs douteuses. Après enquête, Allen fut envoyé devant la Cour d'Assises et là, les grands jurés déclarèrent que l'accusation n'était pas fondée.

Tous ces faits ont été rapportés aux Commissaires des licences qui ont accordé le renouvellement à l'unanimité.

Chemin de Fer Canadien Nord de Québec, Nouvelle Station à la Pointe-aux-Trembles, Qué.

Dans l'intérêt de ses clients de la Pointe aux Trembles, dont le nombre augmente, le Chemin de Fer Canadien-Nord de Québec a construit une station temporaire où arrêteront tous les trains allant vers l'Est ou l'Ouest, et les taux de passage modifiés ont été fixés en conséquence pour toute la durée de l'année.

GRAPHOPHONE COLUMBIA

"COLUMBIA" pour le Graphophone est une garantie de qualité, de pureté de son et d'un mécanisme supérieur.

A toutes les Expositions internationales le Graphophone Columbia est arrivé premier.

Les Disques et Cylindres Columbia sont une merveille.—Musique de Fanfare, Violon, Flute, Harpe, Violoncelle, Mandoline.—Chansons françaises, anglaises, duos, quatuors.—Tout est exécuté avec une précision remarquable.

Les Graphophones et Disques Columbia, malgré leur supériorité incontestable, sont à la portée de toutes les bourses.

DEMANDEZ NOS CATALOGUES

Canadian Graphophone Co.

641 STE-CATHERINE OUEST.

Neuf millions de traverses

On doit employer neuf millions de traverses en bois pour la construction des voies nouvelles des chemins de fer de Harriman. Ces traverses représentent 375,000,000 pieds de bois qu'on vendrait acheter à \$9 le mille pieds, mais que les scieries ne veulent pas livrer, apparemment, à moins de onze piastres le mille pieds. Chaque rail posera sur une surface de bois de quarante pieds.

Mouvement des paquebots

Paquebots	A	De
Coppenamo.....	New-York	Demerara
Pisa.....	New-York	Hambourg
Minnehaha.....	Londres	New-York
Lusitania.....	Liverpool	New-York
Kronprinz Wilhelms.....	New-York	Brèmes
Welshman.....	Portland	Liverpool
Tortona.....	Portland	Southampton
Manchester Eschange.....	St-Jean	Manchester
Furberstein.....	New-York	Glasgow
Oreania.....	New-York	Gènes
Hayford.....	Queenstown	Philadelphia
Friedrich der Grosse.....	Gibraltar	New-York
Pannonia.....	Gibraltar	New-York
Cedric.....	Naples	New-York
Coaling.....	Calif. Town	St-Jean
Rosalind.....	Halifax	New-York
Manchester Importer.....	St-Jean	Philadelphia
Saturnia.....	St-Jean	Glasgow

Cinquante nouvelles villes

Le Pacifique Canadien doit ouvrir cinquante villes et villages, cette année, sur différentes parties de son réseau. Le grand nombre des nouvelles localités seront établies dans le sud de la Saskatchewan et de l'Alberta, le long de la frontière américaine, dans une région qui est fortement peuplée par les Américains.

CETTE MOBILISATION AUX ETATS-UNIS

Washington déclare qu'il s'agit simplement de manoeuvres d'armée, mais on n'ajoute pas grande foi à ces dires

Washington, 8. — Ainsi que nous l'annoncions hier, on prépare actuellement aux Etats-Unis le plus grand mouvement de troupes qui se soit jamais vu en temps de paix. L'objectif est la frontière du Mexique et les eaux des deux océans baignent les côtes de ce pays.

Vingt mille soldats, de toutes armes sont plus de 100,000 hommes qui ne seront d'ici à 2 jours, concentrés à la frontière mexicaine. Quatre croiseurs cuirassés formant la 5e division de la flotte de l'Atlantique se dirigent du nord vers la station navale de Guantanamo. Cuba, 2,000 soldats d'infanterie de marine y prendront leurs quartiers provisoires.

La flotte du Pacifique se rassemble, elle aussi Les-uns qu'elle compose, sont dirigés vers San Pedro et San Diego, Californie.

Il est annoncé officiellement que la Maison Blanche ainsi qu'aux départements de la guerre et de la marine, que cette grande mobilisation, inusitée, sauf en temps de guerre, a pour but l'entraînement des officiers et des hommes et une pratique de coopération entre les armées de terre et de mer.

Le peuple, en général, ne croit pas beaucoup à la véracité de ces déclarations, car les ordres ont été donnés dans le plus grand mystère et le Président s'en est occupé d'une façon personnelle, alors que d'ordinaire, pendant les manoeuvres, il se désintéresse plutôt de l'organisation et de la concentration des troupes.

On croit plutôt que ces mesures ont été prises à la suite des nouvelles arrivées de Mexico, depuis deux jours.

L'état de santé du Président Diaz inspire de sérieuses inquiétudes à ses partisans et l'on s'attend à bref délai, à une tentative suprême des insurgés, à une tentative suprême des insurgés.

RETOUR DE LIMANTOUR

Le ministre des finances, M. Limantour, est arrivé hier, d'Europe, où il a passé plus de \$50,000,000 de valeurs mexicaines.

Il a parlé à peu près dans le même sens que son collègue des affaires étrangères, il a démenti nettement toutes les rumeurs alarmantes venant du Mexique.

New-York, 8. — Deux régiments provisoires d'artillerie côtière, servant comme infanterie, ont été organisés en commandement de l'armée de l'Est. Il se dirige aujourd'hui sur Fort Monroe d'où on les enverra à Galveston.

A la Pointe-aux-Trembles

Le Nord Canadien, cédant à l'ordre donné par la Commission des Chemins de fer, a construit une gare temporaire à la Pointe-aux-Trembles, et a lancé des billets en série pour les voyageurs qui montent à cette localité ou qui y descendent.

VIENT DE PARAITRE

La Convention Douanière

Entre le Canada et les Etats-Unis.

SA NATURE, --- SES CONSEQUENCES

par HENRI BOURASSA.

Grande brochure in-octavo de quarante pages. --- Dix sous l'exemplaire, plus les frais de poste.

The Reciprocity Agreement AND ITS CONSEQUENCES

As viewed from the Nationalist stand-point.

by HENRI BOURASSA

Brochure in-octavo (traduction du texte précédent) avec préface inédite. --- Quinze sous l'exemplaire, plus les frais de port.

LES DEUX BROCHURES SONT EN VENTE AUX BUREAUX DU "DEVOIR", 71a RUE ST-JACQUES A MONTREAL.

LA VIE SPORTIVE

Le Renfrew gagne sa finale

SCORE 7 A 6—TOUJOURS PAR UN POINT!

Renfrew, 8. — Spécial. — Les Wanderers n'ont pu vaincre le Renfrew, hier soir. C'est une jolie finale pour notre club. Johnston blessé dans la deuxième période a été remplacé par Small; Gardner a joué ailier. Rien d'extraordinaire. — Assistance moyenne — jeu rapide.

Les équipes et le sommaire suivent: Renfrew Position Wanderers Lindsay Butts Hera S. Cleghorn Pointe Ross Taylor Converts Johnston Ronan Rovers Glass Smith Centres Russell O. Cleghorn Ailes droites Hyland Rowe Ailes gauches Gardner Arbitres: Tommie Ellis, Ottawa et J. Brennan, Montréal.

SOMMAIRE Première période 1—Wanderers—Russell... 13.00 2—Renfrew—Row... 10.00 3—Renfrew—Smith... 2.00 Deuxième période 4—Wanderers—Ross... 3.00 5—Renfrew—Smith... 5.00 6—Wanderers—Small... 3.00 7—Renfrew—O. Cleghorn... 4.00 Troisième période 8—Wanderers—Glass... 2.00 9—Renfrew—Ronan... 4.00 10—Wanderers—Gardner... 4.00 11—Renfrew—Smith... 2.00 12—Wanderers—Russell... 2.00 13—Renfrew—S. Cleghorn... 2.00

Les champions de l'O. H. A.

Toronto, 8. — Liste officielle des vainqueurs depuis 1891.

- 1891—Ottawa-Queen... 4-1 1892—Ottawa-Osgoode Hall... 10-4 1893—Ottawa-Queen... 3-2 1894—Osgoode Hall-Queen... 17-3 1895—Queen-Trinity University... 12-3 1896—Queen-Stratford... 12-3 1897—Queen-Toronto University... 12-7 1898—Osgoode Hall-Queen... 19-11 1899—Queen-Toronto University... 7-3 1900—Toronto Wellingtons... 6-4 1901—Toronto Wellingtons... 7-2 1902—Toronto Wellingtons... 12-6 1903—Toronto Wellingtons... 6-5 1904—Toronto Wellingtons-Perth... 28-9 1905—Toronto Marlborough... 5-1 1906—Belin-Toronto Argonauts... 9-3 1907—Stratford-14th Regiment... 8-6 1908—St-Michael's College, Toronto... 23-17 1909—St-Michael's College, Toronto... 6-5 1910—Eaton Hockey Club, Toronto... 10-7

POSITION DES CLUBS G. P. A. P. C. 1—Ottawa... 11 3 2 113 66 2—Canadien... 8 6 2 63 53 3—Renfrew... 8 8 0 91 101 4—Wanderers... 7 9 0 73 88 5—Québec... 4 12 0 51 87

Les échecs

San Sebastien, 7. — 10ème ronde. Teichmann a défait Burns; partie nul entre Tarrasch et Marshall; Schlechter et Spelman annulent leur partie ainsi que Maroczy et Capablanca.

Les quilles

LE TOURNOI DE LA C.B.A. EST CANCELLE. Le cinquième tournoi de la C.B.A. a été annulé, pour ce qui est de Montréal.

Classe "B"

LEX PARTIES D'HIER SOIR A MONTREAL. St-Louis

A. Peladeau	124	176	172
Dussault	157	169	158
Guérard	191	155	165
Vachon	185	202	187
Castongyari	226	147	181
Totaux	883	849	863
Moyenne	519.		

Le Turf

LES FAVORIS FONT BONNE CONTENANCE.

Jacksonville, 8. — Les meilleurs chevaux les favoris ont fait gagner les parieurs contre leur champ. Sommaire: 1ère course, chevaux de 2 ans, 4 à 1.2 furlongs. 1. Auto Mail, 11. Gross, 5 à 1.9 à 5.4 à 5; 2. Slim Princess, 115. Koerner, 9 à 5.9 à 10.2 à 5; 3. Colletier, 109. Davenport, 15 à 1.6 à 1.3 à 1. Temps: 55 3/5. Mabel Virginia, Day May. Blowout. Yankee Lotus, Saucé. Little Marian. Catula Electric. Tranquility ont aussi couru.

2ème course, chevaux de 3 ans, 5 1/2 furlongs. 1. Irma, 104. Koerner, 9 à 10.2 à 5.7; 2. Zoll, 101. Hopkins, 25 à 1.8 à 1.4 à 1.3; 3. Annie Nelson, 107. Gould, 20 à 1.12 à 1.5 à 1.1. Temps: 1:08 2/5. Old Boy, Red Bob, Tippy, Cardiff, Ben Lombard, Western Belle, Léon B. ont aussi couru.

3ème course, chevaux de 4 ans, 6 furlongs. 1. Austin Sturtevant, 110. Pahn, 4 à 1.3 à 2.7 à 10 à 2; 2. Amantate, 102. Toubingor, 9 à 2.9 à 5.9 à 10; 3. Peep Over, 104. Davenport, 12 à 1.5 à 1.2 à 1. Temps: 1:13 4/5. Outpost, Night Mist, Hazel Thorpe, Bat Masterson, Lou Lanier, Moltke, Sigat ont aussi couru.

4ème course, handicap, chevaux de 3 ans, 1 à 1.16 mille. 1. Aldrin, 102. Koerner, 7 à 2.1 à 3.3; 2. Avimer, 107. Pahn, 13 à 5.9 à 10.2 à 7; 3. Desconnets, 106. Brannon, 12 à 1.4 à 1.6 à 5. Temps: 1:47 2/5.

5ème course, chevaux de 4 ans, 5 1/2 furlongs. 1. Detroit, 110. Byrne, 9 à 2.8 à 5.4 à 5; 2. John A. Munroe, 113. Nichols, 11 à 5.1 à 2; 3. Judge Walton, 110. Minder, 7 à 1.5 à 2.6 à 5. Temps: 1:14 2/5. John Patterson, Henry Crossadilla, Havre Spring Prog, Fulford, Miss Worth, Harold Hall ont aussi couru.

6ème course, chevaux de 3 ans, 6 furlongs. 1. First Peep, 109. Pahn, 7 à 1.5 à 2.6 à 5; 2. Roseburg, 111. Davenport, 7 à 2.6 à 5.3 à 5; 3. Pedregre, 107. Gould, 15 à 1.6 à 1.2 à 3. Temps: 1:14 2/5. Escatallio, Goleonda, Marnie, Algol, Radiation, Harvey F. Effral, Abbe ont aussi couru.

7ème course, chevaux de 3 ans, 6 furlongs. 1. First Peep, 109. Pahn, 7 à 1.5 à 2.6 à 5; 2. Roseburg, 111. Davenport, 7 à 2.6 à 5.3 à 5; 3. Pedregre, 107. Gould, 15 à 1.6 à 1.2 à 3. Temps: 1:14 2/5. Escatallio, Goleonda, Marnie, Algol, Radiation, Harvey F. Effral, Abbe ont aussi couru.

8ème course, chevaux de 3 ans, 6 furlongs. 1. First Peep, 109. Pahn, 7 à 1.5 à 2.6 à 5; 2. Roseburg, 111. Davenport, 7 à 2.6 à 5.3 à 5; 3. Pedregre, 107. Gould, 15 à 1.6 à 1.2 à 3. Temps: 1:14 2/5. Escatallio, Goleonda, Marnie, Algol, Radiation, Harvey F. Effral, Abbe ont aussi couru.

Ligue des Marchands de Gros

Jeudi soir à dix heures précises, au patriotisme Jubilee, sera jouée la dernière partie de la ligue des Marchands de Gros, entre les Primus et les Laporte-Martin & Co.

Hofferman	189	155	149
Dussault	169	156	174
Aubin	106	1	
Perkins	167	161	164
Bean	128	140	178
Totaux	730	739	820
Moyenne	469.		

Notes Sportives

GE SOIR, à l'Aréna, Ottawa-Canada.

Billets à vendre, à des prix "d'amis" au Mikado, chez l'incomparable Albert!

Déclaré propose le 15, le 22 ou le 29 de ce mois pour se rencontrer avec avec Hackenschmidt... qui n'est pas encore parti pour le Japon!

Dussault, du "National" passerait au Sénateurs, avec une bonne position à Ottawa. Mystère et finances.

Bingham est un lutteur de Cleveland que Tremblay peut renverser 50 fois en une heure!

Le "Canadien" doit aller à Paris? Partirait-il dans la "balloon" de la "Presse"?

Hack doit toujours partir pour le Japon, mais les gogos viendront encore au Parc Scholmer le voir "une dernière fois"!

BAPTISTE CANAYEN.

Vente Spéciale de Tapisseries à Bon Marché—1800 rouleaux de papier tenture à 2 1/2, 3 1/2 et 5c. EUGENE VIAU, magasin départemental, 1321 à 1329 Sainte-Catherine Est.

Schwartz sera extradé. UNE IMPORTANTE DECISION DU JUGE TRENHOLME.

Renseignez-vous. Le "Timedex" de mars vient d'arriver. Il contient de précieux renseignements sur les horaires de chemins de fer, de compagnies de navigation océanique et fluviale, et un guide pratique de la ville, à côté des statistiques touchant mille et un sujets.

Joueurs condamnés. Les douze individus arrêtés dans une maison de jeu au No 335 rue Wolfe, le 12 février dernier, ont été condamnés à \$2 d'amende et à une heure de cellule chacun par le juge Choquet.

Salaires augmentés. Winnipeg, 8. — La conférence entre la compagnie du Pacifique et ses employés de l'ouest a pris fin hier, le 9 janvier 1911. La compagnie avait pour but d'en venir à un entente sur la question des salaires des employés de service sur les trains.

Pour les enfants. Nous accusons réception du troisième rapport annuel de la Société pour la protection des enfants de Montréal. Ce rapport est d'un travail typographique très joli et contient des illustrations charmantes. Le rapport du président, le juge F.X. Choquet, pratique comme toujours, rappelle le travail fait par la Société dans l'année 1910.

Nouvelle conférence à Bordeaux

Dimanche dernier, le 6 courant, au prône de l'église de la paroisse de St-Joseph de Bordeaux, M. le curé, le Rév. L. M. Hamelin, ayant lu à ses ouailles une lettre de Sa Grandeur Mgr Bruchési, archevêque de Montréal dans laquelle il manifeste son désir de voir se former des conférences de St-Vincent de Paul, partout où elles n'existent pas encore, convia ses paroissiens à une assemblée afin de combattre leur sentiment à ce sujet.

Chapelain, Rév. L. M. Hamelin, président, Ferdinand Pagez, vice-président, Odile Gagnon, secrétaire, Joseph Durois, trésorier, Marius Valiquette, bibliothécaire, C. H. Lavallée, gardien du vestiaire, Henri Normand, et un grand nombre de membres actifs.

Bisbille chez les Chinois d'Ottawa. Ottawa, 8. — Il y a bisbille dans la colonie chinoise d'Ottawa. C'est au sujet de la récente saisie de boisson chinoise, alors que les Chinois qui font partie de l'Association de Réforme Chinoise prétendent qu'il y a là-dessous une conspiration de la part des franc-maçons chinois.

Le barrage du Long-Sault. LA MESURE EST REJETEE HIER. PAR LE SENAT ET LE CONGRES A WASHINGTON.

Une lettre reçue hier à la Fédération maritime disait que le projet de loi recommandant le barrage du Long Sault avait été rejeté par les chambres américaines.

Le juge Trenholme a renvoyé la demande "d'habes corpus" faite par les avocats de Isaac Stone dit Schwartz, en déclarant que ce dernier devra maintenant subir un procès en extradition.

Le propriétaire du tripot, un nommé John Hamel, a été condamné à \$20 d'amende ou à un mois de prison.

Le tribunal vient de décider le contraire en déclarant que le prévenu Schwartz, en déclarant que ce dernier devra maintenant subir un procès en extradition.

Le propriétaire du tripot, un nommé John Hamel, a été condamné à \$20 d'amende ou à un mois de prison.

Le juge Trenholme a renvoyé la demande "d'habes corpus" faite par les avocats de Isaac Stone dit Schwartz, en déclarant que ce dernier devra maintenant subir un procès en extradition.

Le propriétaire du tripot, un nommé John Hamel, a été condamné à \$20 d'amende ou à un mois de prison.

Le juge Trenholme a renvoyé la demande "d'habes corpus" faite par les avocats de Isaac Stone dit Schwartz, en déclarant que ce dernier devra maintenant subir un procès en extradition.

Le propriétaire du tripot, un nommé John Hamel, a été condamné à \$20 d'amende ou à un mois de prison.

Le juge Trenholme a renvoyé la demande "d'habes corpus" faite par les avocats de Isaac Stone dit Schwartz, en déclarant que ce dernier devra maintenant subir un procès en extradition.

Le propriétaire du tripot, un nommé John Hamel, a été condamné à \$20 d'amende ou à un mois de prison.

Le meurtre de Plouffe

TREPANIER NE S'EN RECONNAIT PAS COUPABLE. Trois Rivière, 8. — Hormidas Trépanier, accusé du meurtre de Maurice Plouffe, a plaidé non coupable devant le magistrat Désile.

Le juge Désile a plaidé non coupable devant le magistrat Désile.

Le juge Désile a plaidé non coupable devant le magistrat Désile.

Le juge Désile a plaidé non coupable devant le magistrat Désile.

Le juge Désile a plaidé non coupable devant le magistrat Désile.

Le juge Désile a plaidé non coupable devant le magistrat Désile.

Le juge Désile a plaidé non coupable devant le magistrat Désile.

Le juge Désile a plaidé non coupable devant le magistrat Désile.

Le juge Désile a plaidé non coupable devant le magistrat Désile.

Le juge Désile a plaidé non coupable devant le magistrat Désile.

Le juge Désile a plaidé non coupable devant le magistrat Désile.

Le juge Désile a plaidé non coupable devant le magistrat Désile.

Le juge Désile a plaidé non coupable devant le magistrat Désile.

Le juge Désile a plaidé non coupable devant le magistrat Désile.

Le juge Désile a plaidé non coupable devant le magistrat Désile.

Traversez rapide

Le paquebot "Empress of Ireland" vient de faire une traversée très rapide de Liverpool à Halifax. Les passagers qui se sont embarqués à Liverpool ont atteint Montréal en 8 jours.

L'Empress partit de Liverpool le 24 février, jeta l'ancre à Halifax le 3 mars et les passagers arrivèrent à Montréal, par l'Intercolonial, le 4 mars.

Le paquebot "Empress of Ireland" vient de faire une traversée très rapide de Liverpool à Halifax. Les passagers qui se sont embarqués à Liverpool ont atteint Montréal en 8 jours.

L'Empress partit de Liverpool le 24 février, jeta l'ancre à Halifax le 3 mars et les passagers arrivèrent à Montréal, par l'Intercolonial, le 4 mars.

Le paquebot "Empress of Ireland" vient de faire une traversée très rapide de Liverpool à Halifax. Les passagers qui se sont embarqués à Liverpool ont atteint Montréal en 8 jours.

L'Empress partit de Liverpool le 24 février, jeta l'ancre à Halifax le 3 mars et les passagers arrivèrent à Montréal, par l'Intercolonial, le 4 mars.

Le paquebot "Empress of Ireland" vient de faire une traversée très rapide de Liverpool à Halifax. Les passagers qui se sont embarqués à Liverpool ont atteint Montréal en 8 jours.

L'Empress partit de Liverpool le 24 février, jeta l'ancre à Halifax le 3 mars et les passagers arrivèrent à Montréal, par l'Intercolonial, le 4 mars.

Le paquebot "Empress of Ireland" vient de faire une traversée très rapide de Liverpool à Halifax. Les passagers qui se sont embarqués à Liverpool ont atteint Montréal en 8 jours.

L'Empress partit de Liverpool le 24 février, jeta l'ancre à Halifax le 3 mars et les passagers arrivèrent à Montréal, par l'Intercolonial, le 4 mars.

Le paquebot "Empress of Ireland" vient de faire une traversée très rapide de Liverpool à Halifax. Les passagers qui se sont embarqués à Liverpool ont atteint Montréal en 8 jours.

L'Empress partit de Liverpool le 24 février, jeta l'ancre à Halifax le 3 mars et les passagers arrivèrent à Montréal, par l'Intercolonial, le 4 mars.

Le paquebot "Empress of Ireland" vient de faire une traversée très rapide de Liverpool à Halifax. Les passagers qui se sont embarqués à Liverpool ont atteint Montréal en 8 jours.

L'Empress partit de Liverpool le 24 février, jeta l'ancre à Halifax le 3 mars et les passagers arrivèrent à Montréal, par l'Intercolonial, le 4 mars.

Le paquebot "Empress of Ireland" vient de faire une traversée très rapide de Liverpool à Halifax. Les passagers qui se sont embarqués à Liverpool ont atteint Montréal en 8 jours.

PACIFIQUE CANADIEN

Service de Toronto. Le Train de Nuit Favori. Billets de seconde classe pour Vancouver, Seattle, Portland, etc.

Le Train de Nuit Favori. Billets de seconde classe pour Vancouver, Seattle, Portland, etc.

Billets de seconde classe pour Vancouver, Seattle, Portland, etc.

Billets de seconde classe pour Vancouver, Seattle, Portland, etc.

Billets de seconde classe pour Vancouver, Seattle, Portland, etc.

Billets de seconde classe pour Vancouver, Seattle, Portland, etc.

Billets de seconde classe pour Vancouver, Seattle, Portland, etc.

Billets de seconde classe pour Vancouver, Seattle, Portland, etc.

Billets de seconde classe pour Vancouver, Seattle, Portland, etc.

Billets de seconde classe pour Vancouver, Seattle, Portland, etc.

Billets de seconde classe pour Vancouver, Seattle, Portland, etc.

Billets de seconde classe pour Vancouver, Seattle, Portland, etc.

Billets de seconde classe pour Vancouver, Seattle, Portland, etc.

Billets de seconde classe pour Vancouver, Seattle, Portland, etc.

Billets de seconde classe pour Vancouver, Seattle, Portland, etc.

La Robe de Laine

par HENRY BORDEAUX.

elle mon salon d'œuvre comme son jardin public, et l'invasion commença. —Quelle invasion? —L'étrange. Allez donc lui faire votre cour. Elle est la coquette de tous les hommes. —Vraiment? —Oh! ne vous vantez pas. Vous irez, comme les autres. Elle fait les concessions nécessaires. Des "chut" nous interrompirent. Mme de H... d'un geste souverain, avait élargi le cercle autour d'elle, créé des espaces libres, et, après une recherche apparente d'inspiration, elle préluqua. —Je ne suis pas assez expert en poésie pour fixer la valeur de ses vers, et puis tant d'éléments interviendraient dans mon appréciation. La nature divinisée y prenait figure humaine pour se mieux offrir toute à notre convoitise. Une fois de plus, les bachantes, ayant massacré Orphée, substituaient à ses rythmes sacrés leurs danses frénétiques, leurs ronds désordonnés et sauvages. Mais dans cette voix chaude, flexible et sonore, dans le mouvement harmonieux qui accompagnait, qui orchestrait le poème, dans tout l'élan de ce corps svelte que l'on devinait brûlé d'ardeur, il y avait un appel au plaisir dont tous les nerfs étaient chargés. C'était le retour à la rudesse primitive, au culte de la force et du désir. De le rencontrer dans le salon le plus raffiné de Paris et provoqué avec tant d'artifice par une femme fardée, d'une jeunesse atteinte déjà, personne ne songeait à s'étonner, personne, ex-

cepté Raymonde qui, dans la fièvre générale, conservait son calme. —Mme de Sannois l'avait bien prévu. Je n'eus de cesse qu'on ne m'eût présenté à Mme H... — la belle Natcha, comme on l'appelait autour de moi, familièrement, ainsi qu'il sied à une gloire établie. A peine daignait-elle agréer, d'un signe de tête, mon compliment. Le rouge et la poudre, de près, ne me parurent pas à déparer. —Vous voyez, me glissa Mme de Sannois en vérifiant sa prédiction. Car le succès d'autrui ne lui convient guère. Raymonde n'avait consenti à ma félicitation aucune sorte d'approbation, bien que Mme de H... l'eût fixée intentionnellement. Qu'avait-elle donc toutes à solliciter son suffrage qui se refusait? Un seul blâme quand on le présente motivé, l'emportait-il sur les exclamations? Dans la voiture qui nous emmenait, nous n'échangâmes, ma femme et moi, que des paroles vagues. Mais quand nous fûmes chez nous, comme elle quitta son manteau de soirée, je vis bien qu'elle avait envie de pleurer. —Ne vous êtes-vous pas amusée? demandai-je hypocritement. Elle me répondit avec tant de naïveté: —Oh! je n'allais pas là pour ça. —Et pourquoi donc? —Pour que vous fussiez content de moi. Et vous ne l'êtes pas. —Mais si, mais si.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Voyagez sur la seule voie double ferrée

Entre MONTREAL, TORONTO, HALMILTON, NIAGARA FALLS, DETROIT ET CHICAGO.

La plus belle voie et le meilleur équipement. Rail d'acier 100 lbs à la verge. Employés polis et attentifs.

7 1/2 HEURES A TONTONTO

"INTERNATIONAL LIMITED" (Le train le plus rapide du "Canada")

Quitte Montréal à 9 h. m., tous les jours pour Toronto et l'Ouest.

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR

ENTRE—

MONTREAL ET TORONTO

9.00 a.m. 7.30 p.m.
9.15 a.m. 10.30 p.m.

Service d'équipages wagons-buffets, salons et bibliothèque sur les trains du jour et nouveaux wagons-lits sur les trains de nuit.

Prix réduits pour les différents points de la Côte du Pacifique

En force du 10 mars au 10 avril inclusivement.

Prix pour colons de seconde classe (passage simple) de

Montréal via Chicago à Nelson, Vancouver, Victoria, Westminster, C. A. Seattle, Spokane, Tacoma, Wash., Portland, Ore. \$47.70

San Francisco, Los Angeles, San Diego, Cal., Mexico City, Mex. \$49.00

Prix réduits pour différents autres endroits.

WAGONS-LITS POUR TOURISTES

Quitte Montréal pour Chicago, les lundis, mercredis et vendredis à 10.30 p.m. Les disponibilités pour l'accommodement des passagers ayant des billets de première ou deuxième classe, sur paiement d'un acompte préalable. Récupération avec les trains ayant des chars de style semblable à Chicago.

MONTREAL-OTTAWA

Dép. à 8.30 a.m., 8.55 p.m., 9.00 p.m.

Montréal-Sherbrooke-Lennoxville

Dép. à 8.00 a.m., 8.16 p.m., 8.15 p.m.

MONTREAL-NEW YORK via D. & H. Co. Dép. 8.50 a.m., 8.30 p.m., 8.40 p.m.

MONTREAL-SPRINGFIELD ET MONTREAL-BOSTON via C. V. R. Dép. 8.31 a.m., 8.30 p.m.

(a) Tous les jours. (b) Tous les jours excepté le dimanche.

MONTREAL DES BILLETS EN VILLE. 130 rue Saint-Jacques. Tél. Main 6905 ou gare Bonaventure.

Métal "Babbitt"

The Canada Metal Co. Limited

TORONTO

Quand vous êtes dans le doute employez le métal soumis à haute pression de Harris, et évitez des ennuis.

G. P. McCLURE, AGENT, MONTREAL, TEL. MAIN 2918

Le meurtre de Plouffe

TREPANIER NE S'EN RECONNAIT PAS COUPABLE.

Trois-Rivières, 8. — Hormidas Trépanier, accusé du meurtre de Maurice Plouffe, a plaidé non coupable devant le magistrat Désile.

L'enquête préliminaire commença samedi en attendant que Trépanier reparte à la prison du District.

Traversez rapide

Le paquebot "Empress of Ireland" vient de faire une traversée très rapide de Liverpool à Halifax. Les passagers qui se sont embarqués à Liverpool ont atteint Montréal en 8 jours.

L'Empress partit de Liverpool le 24 février, jeta l'ancre à Halifax le 3 mars et les passagers arrivèrent à Montréal, par l'Intercolonial, le 4 mars.

PACIFIQUE CANADIEN

Service de Toronto

Le Train de Nuit Favori

Quitte Montréal plus tard que tout autre train et les voyageurs arrivent chez eux à temps, sans encombre.

Les nouveaux et spacieux wagons-dortoirs, pour l'équipement desquels le C.P.R. est en renom, sont sur ce train.

Les trains pour la gare Union, Toronto, partent à 8.45 a.m. et 10 p.m.

Prix réduits pour plusieurs autres endroits.

CHIERS TOURISTES

Quitte Montréal tous les jours, le dimanche compris, à 10.30 p.m., pour Winnipeg, Calgary, Vancouver et Chicago. Prix pour l'itinéraire Winnipeg, \$4.25; Calgary, \$6.55; Vancouver et Seattle, \$8.50.

TRAIN SPECIAL POUR EXPRESS

Quitte la gare Windsor à 8.25 p.m., jeudi, 9 mars, ne rendant directement au débarcadere à St-Jean-Ouest, pour passagers de première et seconde classe ayant des billets de wagons-lits de première classe et de wagons-touristes et qui doivent partir pour "The Empress of Ireland" R. M. S., vendredi, 10 mars. Des repas à la carte seront servis dans le wagon-lit après 7.00 p.m.

BUREAU DES BILLETS

218 rue St-Jacques. Téléphone Main 3732-3733 ou aux gares Viger ou de la rue Windsor.

Ce journal est imprimé au No 715, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité limitée), Henri Bourassa, directeur-gérant.

FEUILLETON DU "DEVOIR"

La Robe de Laine

par HENRY BORDEAUX.

(Suite)

Dans le brouhaha qui avait provoqué la fin du morceau, elle se trouva à l'écart, pendant qu'on circonvenait une femme — jeune? — à qui je n'avais pas pris garde spécialement et que me désigna le succès, — le succès dont le prestige me ressaisissait. J'interrogeai au passage Mme de Sannois.

—Vous ne la connaissez pas? Elle est célèbre pourtant. Mme de H., l'auteur du "Jardin ovale", une nouvelle muse.

Il y en a tant aujourd'hui que les spécialistes les peuvent seuls démontrer. J'avouai mon ignorance qui réjouit ma partenaire.

—Vous la connaîtrez sans retard, ajouta-t-elle. Car elle va nous réciter des vers. Sa mémoire qui est merveilleuse ne s'exerce que sur les siens, mais

empêchant de nous dispenser, il nous restait le commandement de nos fortes.

Par le moyen de quelques lettres heureuses, elle me poussa à tirer parti de dons qu'elle me reconnaissait. Je rassemblai avec son aide les notes d'un voyageur, les siennes jadis entrecroisées, les siennes normales, tournant contre nous. Mon travail, qui était son œuvre, devait lui être nuisible; mais elle ne put supporter l'impression de son nom.

—Notre foyer n'est à personne, m'opposait-elle obstinément.

"Faites aussi quelques statures: une "Ronde de fillettes" annonçant les printemps, une "Jeune fille à la fontaine", inspirée plus directement par mes fiançailles et par ce bassin perdu dans la forêt et que les feuilles à l'automne recouvraient.

Il arrive que nos révolutions les plus démentées, les plus normales, tournent contre nous. Mon travail, qui était son œuvre, devait lui être nuisible; mais elle ne put supporter l'impression de son nom.

—Notre foyer n'est à personne, m'opposait-elle obstinément.

"Faites aussi quelques statures: une "Ronde de fillettes" annonçant les printemps, une "Jeune fille à la fontaine", inspirée plus directement par mes fiançailles et par ce bassin perdu dans la forêt et que les feuilles à l'automne recouvraient.

Il arrive que nos révolutions les plus démentées, les plus normales, tournent contre nous. Mon travail, qui était son œuvre, devait lui être nuisible; mais elle ne put supporter l'impression de son nom.

—Notre foyer n'est à personne, m'opposait-elle obstinément.

"Faites aussi quelques statures: une "Ronde de fillettes" annonçant les printemps, une "Jeune fille à la fontaine", inspirée plus directement par mes fiançailles et par ce bassin perdu dans la forêt et que les feuilles à l'automne recouvraient.

Il arrive que nos révolutions les plus démentées, les plus normales, tournent contre nous. Mon travail, qui était son œuvre, devait lui être nuisible; mais elle ne put supporter l'impression de son nom.

—Notre foyer n'est à personne, m'opposait-elle obstinément.

"Faites aussi quelques statures: une "Ronde de fillettes" annonçant les printemps, une "Jeune fille à la fontaine", inspirée plus directement par mes fiançailles et par ce bassin perdu dans la forêt et que les feuilles à l'automne recouvraient.

Il arrive que nos révolutions les plus démentées, les plus normales, tournent contre nous. Mon travail, qui était son œuvre, devait lui être nuisible; mais elle ne put supporter l'impression de son nom.

—Notre foyer n'est à personne, m'opposait-elle obstinément.

"Faites aussi quelques statures: une "Ronde de fillettes" annonçant les printemps, une "Jeune fille à la fontaine", inspirée plus directement par mes fiançailles et par ce bassin perdu dans la forêt et que les feuilles à l'automne recouvraient.

Il arrive que nos révol

Obtenez-vous satisfaction de vos COURROIES ? SI NON ESSAYEZ CELLES DE D. K. McLAREN, Limitée.

LE BILL DES TRAMWAYS A LA LEGISLATURE

M. Bourassa demande le respect des droits des municipalités. — La bataille continue

CALENDRIER
JEUDI, LE 9 MARS 1911
Saint-François, veuve.

TEMPERATURE
Bulletin d'après le thermomètre de Heaton & Harrison, 10-12 rue Notre-Dame Est.

CE SOIR
COURS ET CONFÉRENCES:
— Université Laval, à 8 h. Conférence de Littérature Française, M. du Roure.

DEMAIN
SEANCES ET REUNIONS:
— Association Immobilière. Réunion mensuelle au 80 rue St-Denis, à 8 h.

Les brochures de M. Bourassa
Les deux brochures de M. Bourassa sur la Convention Douanière, l'anglais et la française, sont actuellement en vente au prix de dix sous pour celle-ci et de quinze sous pour l'autre.

M. Bryce à Ottawa
Ottawa, 18. — L'honorable James Bryce, ambassadeur anglais à Washington, sera l'hôte du gouverneur à Rideau Hall vendredi prochain.

M. Thomas Côté
M. Thomas Côté, rentré à la rédaction de la "Patrie" tout dernièrement, vient de quitter ce journal.

Véhicules de typhoïde
Ottawa, 8. — D'après des analyses qui ont été faites au ministère de l'Agriculture, on a découvert que des échantillons d'eau minérale, et surtout d'eau Calédonienne, d'eau Carleton Place, contiennent des germes de la fièvre typhoïde.

Cercle Pie X, A. C. J. C.
Il y aura réunion de la commission sociale, ce soir à 8 heures précises à l'endroit ordinaire des réunions.

Il tombe dans une bouche d'égoût
New-York, 8. — Le petit Eddie Burrell, âgé de quatre ans, marchait à côté de sa mère dans la 86ième rue Est, lorsque subitement il disparut dans un égoût enorgé par la neige et glissa sous terre d'une hauteur de 200 pieds.

L'ex-détective Barret
L'ex-détective Barret, qui s'était retiré de la police en janvier 1907, après y avoir servi pendant trente ans, est décédé aujourd'hui à l'hospice des incurables. Il avait aussi servi comme sergent dans l'armée anglaise.

DECES
BRUNET. — A Montréal, le 8 mars 1911, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Marie Major, épouse de Placide Brunet, entrepreneur, 831 rue Saint-Hubert.

DECES A MONTREAL
Antoinette, 1. an, en de Clovis LANGELOIS, journalier, à Berthel, 340: Marie, 1. an, en de Louis GABOURY, ingénieur, 9. rue Logan, 1410: Louise BARNES, 39 an, en de Louis GABOURY, ingénieur, 9. rue Logan, 1410: Marie, 1. an, en de Louis GABOURY, ingénieur, 9. rue Logan, 1410.

Il se fracture une jambe
L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame était appelée ce matin pour aller chercher M. Joseph Beaudry, employé dans une carrière à Bordeaux, M. Beaudry était à remuer un bloc de pierre lorsque celui-ci glissa, lui tombant sur la jambe droite et la fracturant. Il souffre beaucoup mais son état n'inspire aucune crainte.

réfut pas. Tout ce que M. Robert peut dire, c'est qu'il faudra des millions. Il me semble évident, septon dit M. Bourassa, qu'il vous faut vingt-cinq millions pour faire beaucoup moins que ce que les compagnies existantes ont pu faire avec une émission de vingt millions qui ne leur a pas rapporté cette somme.

On en tout cas, continue M. Bourassa, nous demandons de mettre fin à vingt-deux contrats existants, représentant des droits acquis considérables. Les droits acquis ne sont-ils pas sacrés que lorsqu'ils sont privés et les droits acquis des municipalités du peuple ne valent-ils jamais rien ?

Les amendements offerts par la Compagnie pour remplacer les clauses originaires 15, 16 et 17 ne sont que des trompe-l'œil en réalité, parce que, pratiquement, ce sont encore des franchises perpétuelles que l'on aura si, à l'expiration des contrats, les municipalités, pour avoir une franchise de 30 ans, ne sont pas prêtes à racheter. Et ce rachat dans quelles conditions se ferait-il ?

Le premier ministre se lève alors pour exprimer son opinion. La question est si importante, dit-il, qu'il vaut la peine de faire un effort pour la régler. Il admet avec M. Bourassa, que les droits acquis doivent être respectés, qu'il ne peut être question de donner à la compagnie les pouvoirs des compagnies de chemin de fer, ni d'obliger les municipalités à racheter la valeur des franchises qu'elles ont accordées, mais si l'on peut trouver une solution, arrêtons nous, V. La solution du premier ministre est celle-ci, donner à tous les contrats existants une durée uniforme de 42 ans, dont l'extension serait négociée par la compagnie et par la municipalité et, à défaut par celle-ci, de s'entendre déterminé par la commission des services d'utilité publique.

M. Bourassa fait remarquer que la solution proposée par le premier ministre, si l'amendement de celui-ci, reste tel qu'il est, donne en réalité les franchises perpétuelles à la compagnie de tramway, parce que le cas d'achat par la municipalité seul peut mettre fin à la franchise.

M. Guin demande ce qui arrivera au bout de 40 ans si les municipalités refusent d'acheter à l'expiration des franchises.

Il arrivera ce qui arrive aujourd'hui, répond M. Bourassa. Il y aura une législation ou un parlement et l'on s'adressera à l'autorité compétente pour obtenir une décision.

Diverses questions incidentes se posent sur ce projet d'amendement et la séance est levée avant que le comité en vienne à une décision.

Le député Currie et les Canadiens-Français
Ottawa, 8. — M. Currie, de Simcoo, député de la gauche, au cours de ses remarques sur l'entente Taft-Fielding, hier soir, a parlé élogieusement de la province de Québec, et de la défection de ses artisans canadiens-français. Il croit néanmoins que le Taft-Fielding est dangereuse pour eux, en ce sens qu'elle porterait un coup droit à la confédération. Et si celle-ci se dissout, dit-il, les Canadiens-français perdront leurs privilèges, quant à leur langue et à la religion, et auront le sort des Canadiens français de la Louisiane qui ne peuvent plus parler leur langue au Parlement ni à l'école, parce que les États-Unis leur en ont enlevé le droit.

Un avocat de Québec frappé d'apoplexie
Québec, 8. — M. H.-A. Turcotte, avocat distingué de cette ville, a été frappé hier soir d'apoplexie. Il a reçu les derniers soins médicaux.

Feu Lady Casault
Québec, 8. — Au milieu d'un concours d'amis on a célébré ce matin, en l'église de Notre-Dame du Chemin les obsèques de feu Lady Casault.

Accident du travail
Ce matin un nommé Karl Felner, employé de la Barnett & McQueen Co. Ltd, 1110 rue Notre-Dame Ouest, était à travailler à remuer des poutres lorsqu'il se frappa violemment la jambe contre l'une d'elles. Il s'infligea une blessure telle qu'il dut mandier immédiatement l'ambulance de l'hôpital Général où le blessé fut transporté.

Quatre liquidations
Quatre liquidations ont été enregistrées ce matin, au greffe des faillites, à savoir: J. E. Carreau, marchand d'ornements d'église, rue Notre-Dame, liquidation volontaire. Assemblée des créanciers le jeudi 16.

Il s'est suicidé
Hamiota, Man., 8. — Le juré convoqué hier à l'occasion de la mort de A. W. Rutherford, gérant d'une des succursales de la banque de Hamilton, a tenté un verdict de suicide. Le coronar a décidé qu'une enquête n'était pas nécessaire. Le corps de Rutherford sera enterré à Winnipeg.

Les viandes américaines et l'armée anglaise
Londres, 8. — Richard Burden Haldane, secrétaire d'Etat pour la guerre, a déclaré à la chambre des Communes hier que le bœuf américain était une excellente nourriture pour l'armée anglaise.

La prise d'eau à Ottawa

CE SERAIT LE LIEU D'INFECTION DE L'ÉPIDÉMIE DE FIEVRE TYPHOÏDE.

Ottawa, 8. — Le maire Hopewell a fait appel aux seaphandriers étrangers, afin de les engager à venir à Ottawa et examiner les abords de la prise d'eau. On semble persuadé que le lieu d'infection de la fièvre typhoïde est là. Dans tous les cas on va prendre tous les moyens de renseigner le public sur cette question.

Le Dr Hodggets, qui a été prié de faire une enquête sur les causes de la fièvre typhoïde, s'est mis à l'œuvre, mais il a d'abord mis sur la route, une dizaine de personnes qui vont recueillir des renseignements auprès de chaque famille où il y a eu des cas de fièvre typhoïde. On fera ensuite des déductions, qui, croit-on, détermineront la cause de la propagation de la maladie.

Laliberté à Londres
Cet après-midi, à 3 h. 30, à la Salle Steinway, Londres, notre distingué compatriote, le pianiste Alfred Laliberté donnait un récital dont voici le programme:

L'Association Saint-Jean-Baptiste
L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE AURA LIEU DEMAIN SOIR LE 9 COURANT.

Le capitaine Saint-Denis condamné à l'amende pour n'avoir pas eu de certificat
Le juge Leet a rendu sa décision ce matin dans la cause intentée contre le capitaine Saint-Denis, arrêté en octobre dernier pour avoir navigué dans les eaux de Montréal sans certificat de pilote. La poursuite a été intentée par le capitaine J. J. Riley, maître des pilotes, qui déclare que M. Saint-Denis ne possédait pas de certificat de pilote et ne faisait pas partie de l'équipage.

Les nippons seraient au fond de l'affaire
Washington, 7. — Il semble que la démonstration armée que les États-Unis font à la frontière mexicaine, ait pour but de prévenir la formation de relations plus étroites entre le Japon et le Mexique.

Brillante soirée en perspective
Les étudiants de la Faculté de Droit de Laval, donneront jeudi le 16 courant, au Monument National, une intéressante soirée dramatique et musicale. A en juger par le programme, nos jeunes amis devront remporter tout le succès qu'ils désirent. Des artistes connus et choisis de tout le public montréalais apporteront leur concours à cette soirée.

Banques allemandes en banqueroute
Frankfort-sur-Oder, 8. — La "Vereinshank" après avoir subi une course, a été mise en banqueroute hier. On estime les pertes à \$1,000,000. On attribue cette déconvenue au fait que la banque a trop engagé de ses capitaux dans des hypothèques sur compagnies d'immeubles.

Pour l'amour de la vérité
NEW-YORK, 8. — Mme Louise Closser Hale, l'autour-actrice bien connue, se rendra prochainement dans le sud algérien et pendant quelque temps, vivra chez les Bédouins, en plein Sahara.

La seule objection un peu sérieuse soulevée contre cette entente, au dire de M. Laurier, c'est celle-ci: "Nos industries vont en souffrir."

Remarques, dit le premier ministre, que l'entente ne touche pas du tout, ou très peu aux produits manufacturés. Elle ne touche qu'aux produits naturels. Nous faisons toute la différence du monde entre ces deux espèces de produits.

M. Burrell se lève. Cet argument ne s'applique-t-il pas, dit-il, à l'industrie de la pomiculture? — Pas du tout, dit M. Laurier, car nous n'avons pas de marché à nos industries, mais nous en donnons un aux pomiculteurs canadiens. MM. R. L. Borden et Currie veulent suivre l'exemple de M. Burrell, mais M. Laurier se dérobe, disant: "Un, c'est assez!"

M. Laurier aborde ensuite la question de l'autonomie canadienne. "L'an dernier, dit-il, la gauche nous blâmait de trop songer à notre autonomie, cette année, elle nous dit d'y faire bien attention. Elle ajoute: "Cette mesure peut ne pas être dangereuse, mais elle offre des dangers plus sérieux. C'est le premier pas vers une union commerciale, vers l'annexion finale." C'est là une logique de "tory", qui insulte à l'intelligence du Canadien.

Les dernières cotations fournies au "Devoir" par J. W. Michael, 205 rue S.-Jacques.

LA COMMISSION DES LICENCES

L'ex-échevin Judge est témoin sur deux plaintes portées contre des épiciers. — Deux permis sont accordés

A la réunion de la Commission des licences, hier l'après-midi, l'ex-échevin Judge a été l'un des principaux témoins entendus sur deux plaintes portées contre des épiciers de la Côte St-Paul.

L'une des demandes de permis est faite par M. Joseph Payette. On l'accuse d'avoir vendu de la biisson au verre, au cours de juillet dernier.

M. Judge déclare qu'il a envoyé des agents par deux fois pour faire constater le délit. La première fois les agents se sont fait servir de la biisson, mais ils n'ont rien payé; la seconde fois, ils ont entore eu de la biisson et ont payé.

LES LOIS DE NAVIGATION
Le capitaine Saint-Denis condamné à l'amende pour n'avoir pas eu de certificat

Le juge Leet a rendu sa décision ce matin dans la cause intentée contre le capitaine Saint-Denis, arrêté en octobre dernier pour avoir navigué dans les eaux de Montréal sans certificat de pilote.

Les nippons seraient au fond de l'affaire
Washington, 7. — Il semble que la démonstration armée que les États-Unis font à la frontière mexicaine, ait pour but de prévenir la formation de relations plus étroites entre le Japon et le Mexique.

Brillante soirée en perspective
Les étudiants de la Faculté de Droit de Laval, donneront jeudi le 16 courant, au Monument National, une intéressante soirée dramatique et musicale.

Banques allemandes en banqueroute
Frankfort-sur-Oder, 8. — La "Vereinshank" après avoir subi une course, a été mise en banqueroute hier.

Pour l'amour de la vérité
NEW-YORK, 8. — Mme Louise Closser Hale, l'autour-actrice bien connue, se rendra prochainement dans le sud algérien et pendant quelque temps, vivra chez les Bédouins, en plein Sahara.

La seule objection un peu sérieuse soulevée contre cette entente, au dire de M. Laurier, c'est celle-ci: "Nos industries vont en souffrir."

Remarques, dit le premier ministre, que l'entente ne touche pas du tout, ou très peu aux produits manufacturés. Elle ne touche qu'aux produits naturels.

M. Burrell se lève. Cet argument ne s'applique-t-il pas, dit-il, à l'industrie de la pomiculture? — Pas du tout, dit M. Laurier, car nous n'avons pas de marché à nos industries, mais nous en donnons un aux pomiculteurs canadiens.

M. Laurier aborde ensuite la question de l'autonomie canadienne. "L'an dernier, dit-il, la gauche nous blâmait de trop songer à notre autonomie, cette année, elle nous dit d'y faire bien attention.

Triste souvenir de Sheldon

RICHARDSON DEVAIT PAYER UN CHEQUE DE \$250.00 QU'IL AVAIT CONFIE A SHELDON POUR PLACEMENT AVANTAGEUX.

Un jugement important a été rendu hier par l'hon. juge Archer qui rappelle de tristes souvenirs aux victimes du Sheldon.

Un monsieur Richardson avait le 10 octobre dernier déposé entre les mains de Sheldon un chèque de \$250 pour placer dans la spéculation. Le chèque a été déposé chez les banquiers Garand et Terroux qui au moment du départ du courtier avaient pour \$1,700 de passif à son compte.

Dans ses remarques, le juge Archer a dit que les demandeurs étaient dupes de deux ans les banquiers de Sheldon et ce n'était pas à eux d'acquiescer sur la nature de ses opérations, que, dès septembre, les journaux avaient critiqué les opérations louches du fugitif et que le public n'en avait pas tenu compte.

LES LOIS DE NAVIGATION
Le capitaine Saint-Denis condamné à l'amende pour n'avoir pas eu de certificat

Le juge Leet a rendu sa décision ce matin dans la cause intentée contre le capitaine Saint-Denis, arrêté en octobre dernier pour avoir navigué dans les eaux de Montréal sans certificat de pilote.

Les nippons seraient au fond de l'affaire
Washington, 7. — Il semble que la démonstration armée que les États-Unis font à la frontière mexicaine, ait pour but de prévenir la formation de relations plus étroites entre le Japon et le Mexique.

Brillante soirée en perspective
Les étudiants de la Faculté de Droit de Laval, donneront jeudi le 16 courant, au Monument National, une intéressante soirée dramatique et musicale.

Banques allemandes en banqueroute
Frankfort-sur-Oder, 8. — La "Vereinshank" après avoir subi une course, a été mise en banqueroute hier.

Pour l'amour de la vérité
NEW-YORK, 8. — Mme Louise Closser Hale, l'autour-actrice bien connue, se rendra prochainement dans le sud algérien et pendant quelque temps, vivra chez les Bédouins, en plein Sahara.

La seule objection un peu sérieuse soulevée contre cette entente, au dire de M. Laurier, c'est celle-ci: "Nos industries vont en souffrir."

Remarques, dit le premier ministre, que l'entente ne touche pas du tout, ou très peu aux produits manufacturés. Elle ne touche qu'aux produits naturels.

M. Burrell se lève. Cet argument ne s'applique-t-il pas, dit-il, à l'industrie de la pomiculture? — Pas du tout, dit M. Laurier, car nous n'avons pas de marché à nos industries, mais nous en donnons un aux pomiculteurs canadiens.

M. Laurier aborde ensuite la question de l'autonomie canadienne. "L'an dernier, dit-il, la gauche nous blâmait de trop songer à notre autonomie, cette année, elle nous dit d'y faire bien attention.

LES LOIS DE NAVIGATION
Le capitaine Saint-Denis condamné à l'amende pour n'avoir pas eu de certificat

Le juge Leet a rendu sa décision ce matin dans la cause intentée contre le capitaine Saint-Denis, arrêté en octobre dernier pour avoir navigué dans les eaux de Montréal sans certificat de pilote.

Les nippons seraient au fond de l'affaire
Washington, 7. — Il semble que la démonstration armée que les États-Unis font à la frontière mexicaine, ait pour but de prévenir la formation de relations plus étroites entre le Japon et le Mexique.

Brillante soirée en perspective
Les étudiants de la Faculté de Droit de Laval, donneront jeudi le 16 courant, au Monument National, une intéressante soirée dramatique et musicale.

Banques allemandes en banqueroute
Frankfort-sur-Oder, 8. — La "Vereinshank" après avoir subi une course, a été mise en banqueroute hier.

Pour l'amour de la vérité
NEW-YORK, 8. — Mme Louise Closser Hale, l'autour-actrice bien connue, se rendra prochainement dans le sud algérien et pendant quelque temps, vivra chez les Bédouins, en plein Sahara.

La seule objection un peu sérieuse soulevée contre cette entente, au dire de M. Laurier, c'est celle-ci: "Nos industries vont en souffrir."

Remarques, dit le premier ministre, que l'entente ne touche pas du tout, ou très peu aux produits manufacturés. Elle ne touche qu'aux produits naturels.

M. Burrell se lève. Cet argument ne s'applique-t-il pas, dit-il, à l'industrie de la pomiculture? — Pas du tout, dit M. Laurier, car nous n'avons pas de marché à nos industries, mais nous en donnons un aux pomiculteurs canadiens.

M. Laurier aborde ensuite la question de l'autonomie canadienne. "L'an dernier, dit-il, la gauche nous blâmait de trop songer à notre autonomie, cette année, elle nous dit d'y faire bien attention.

LES LOIS DE NAVIGATION
Le capitaine Saint-Denis condamné à l'amende pour n'avoir pas eu de certificat

Le juge Leet a rendu sa décision ce matin dans la cause intentée contre le capitaine Saint-Denis, arrêté en octobre dernier pour avoir navigué dans les eaux de Montréal sans certificat de pilote.

Les nippons seraient au fond de l'affaire
Washington, 7. — Il semble que la démonstration armée que les États-Unis font à la frontière mexicaine, ait pour but de prévenir la formation de relations plus étroites entre le Japon et le Mexique.